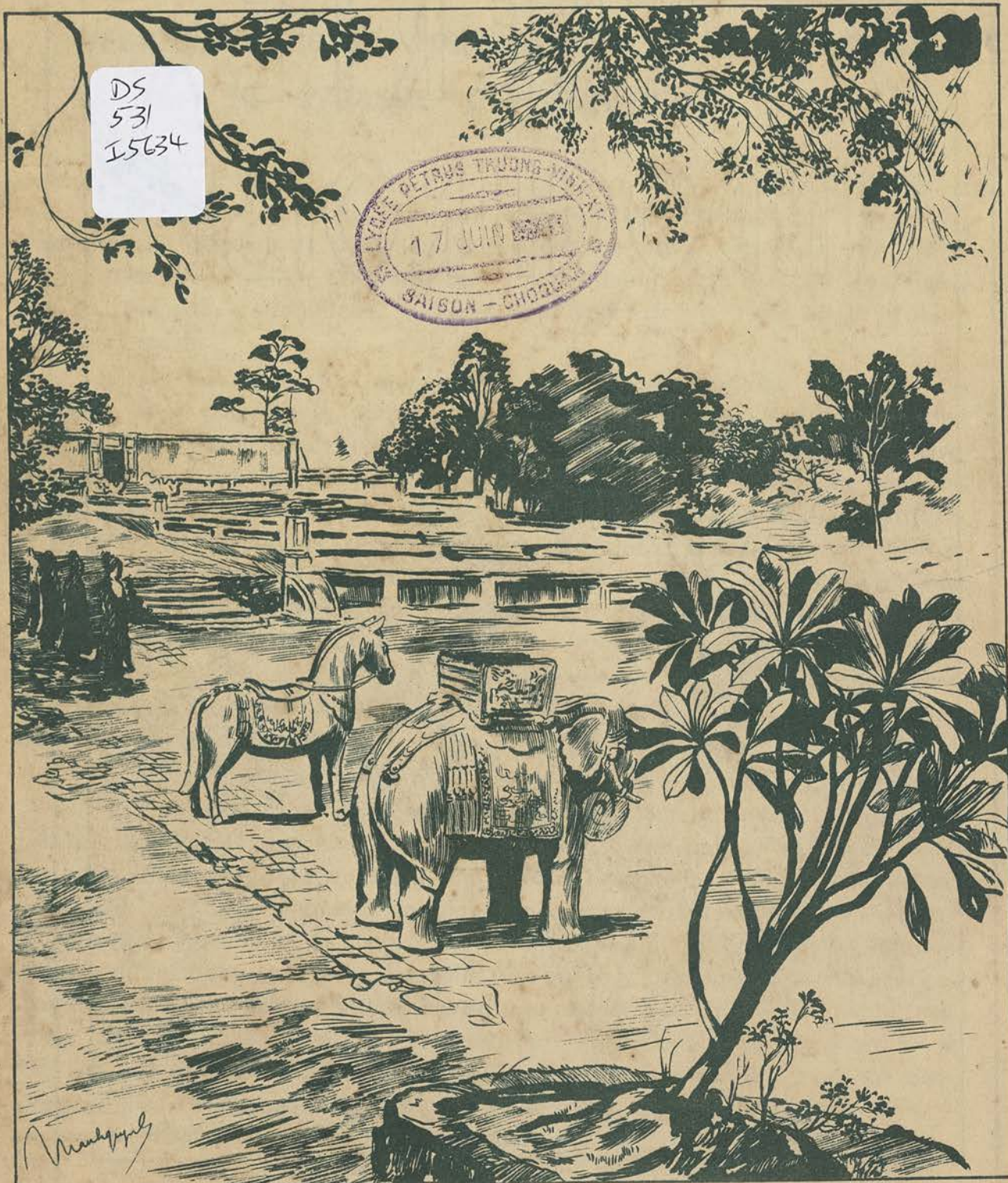


INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



Le tombeau de l'Empereur Gia-Long à Hué.

15 juin 1942 : Fête de l'Empereur GIA-LONG

LOTÉRIE INDOCHINOISE



Tr. TANLOC

JUIN 1802 - JUIN 1942 (2^e jour du 5^e mois annamite)

Il y a cent quarante ans, l'Empereur Gia-Long, premier rassembleur de la terre d'Annam et promoteur de la collaboration franco-annamite, fondait la dynastie des Nguyễn.

La grande figure de l'Empereur GIA-LONG domine de haut toute l'histoire de l'Annam et rien jusqu'à présent n'a pu en estomper les traits, ni en atténuer le relief. Le temps qui, trop souvent, jette le voile de l'oubli sur de brillantes renommées, a laissé tout son éclat à celle du fondateur de la dynastie.

Lorsqu'en 1802, Hué étant repris, s'ouvre la période Gia-Long, ce Nguyễn peut mesurer le chemin parcouru depuis l'époque où la révolte des Tây-Son l'avait réduit à n'être plus qu'un prince fugitif errant au hasard des combats dans les plaines de la Basse-Cochinchine. Vingt-cinq années d'épreuves ont trempé son âme forte. Sa jeunesse tôt mûrie dans l'infortune a essuyé tous les revers, connu tous les abandons. Maintenant sa Maison rétablie sur le trône, est affermie dans la plénitude de ses droits historiques, et voilà qu'après une rapide campagne au Tonkin se trouvent réunis, sous le même sceptre, les trois pays de langue annamite. Mais il faut reconstruire. Soldat, Gia-Long sut vaincre, empereur il saura bâtir. Immense est la tâche, mais non point trop lourde à ses épaules et il va se montrer aussi grand dans les travaux de la paix que dans ceux de la guerre.

Tout jeune encore, alors qu'il fuyait devant les rebelles, prince sans couronne, général sans armée, une heureuse fortune avait voulu qu'il rencontrât sur son chemin l'Évêque d'Adran. Cette rencontre devait fixer les mouvantes destinées du pays. En effet, si attaché qu'il fût à l'éthique de l'ancienne tradition chinoise, l'Annam ne pouvait rester longtemps en dehors des grands courants de la civilisation européenne qui lui apportaient, avec la pensée d'Occident, une force nouvelle. Qu'un chef asiatique prît conscience, dès l'époque, de cette fatalité historique n'était pas un mince mérite. Au reste, une mutuelle inclination attirait l'un vers l'autre, le prétendant et Pigneau de Béhaine. Des liens d'amitié se nouent bientôt entre les deux hommes et c'est alors qu'apparaît le premier essai de la collaboration franco-annamite, déjà féconde en ses prémices.

Gouverneur Général P. PASQUIER

Épreuves et triomphe de NGUYỄN-ANH, Empereur GIA-LONG

L'épopée de Nguyễn-Anh reconquérant ses états contre les Tây-Son avec l'aide de l'évêque d'Adran est l'épisode le plus connu de l'histoire du Việt-Nam. Nous n'insisterons donc pas. Cette courte esquisse historique n'a pour but que d'en rappeler les grands traits, préciser certaines dates et fixer certains souvenirs.

GRACE à son énergie et à sa prudence, grâce aussi au dévouement de ses partisans et au concours précieux des Français, Nguyễn-Anh dernier descendant des Seigneurs Nguyễn parvint, après vingt-cinq ans de

Nguyễn-Anh était le descendant de Nguyễn-Kim descendant lui-même d'une grande famille du Thanh-Hóa qui avait occupé des fonctions importantes à la Cour des Lê Postérieurs. En 1533, Nguyễn-Kim restaura la dynastie des Lê dont le trône avait été usurpé par les Mạc. Son gendre, Trinh-Kiểm et son fils Nguyễn-Hoàng continuèrent son œuvre.

Mais Trinh-Kiểm, ambitieux et jaloux, accapara tout le pouvoir. L'autorité des Rois Lê n'était plus que nominale.

Aussi Nguyễn-Hoàng, prudent, demanda à partir comme Gouverneur du Thuận-Hóa dans le Sud-Annam. Il se rendit peu à peu indépendant vis-à-vis des Trinh.

Alors, commença la longue rivalité entre les Trinh, seigneurs du Nord, et les Nguyễn, seigneurs du Sud. Elle dura près de deux siècles et connut deux périodes, séparées par une longue trêve de cent ans.

En 1771, les trois frères d'une famille dite Tây-Son se soulevèrent contre l'autorité des Nguyễn et occupèrent bientôt toute la Basse-Cochinchine (1777).

Seul survivant du massacre de sa famille, le jeune prince Nguyễn-Anh leur échappa à grand-peine. Il était âgé de quinze ans. Ses épreuves ne faisaient que commencer.

LES EPREUVES DE NGUYỄN-ANH

Soutenu par de fidèles partisans, ce jeune prince ne voulut pas s'avouer vaincu. Regroupant ses forces éparses, il reprit l'offensive. Il réussit à reprendre Saigon aux Tây-Son (novembre 1777) et à conserver la



Portrait de l'Empereur Gia-Long
d'après l'iconographie populaire.

luttres acharnées, à détruire les usurpateurs Tây-Son et à fonder la grande dynastie des Nguyễn dont l'héritier, S. M. Bảo-Đại, préside toujours aux destinées du Việt-Nam.

ORIGINE DE NGUYỄN-ANH

Avant de le suivre en sa prestigieuse destinée, faisons dans le passé une incursion rapide.

Basse-Cochinchine. Il se fit proclamer roi en 1780, à l'âge de dix-huit ans. Mais, en 1782, il subit un nouvel assaut des Tây-Son et, malgré une résistance acharnée, il fut battu et chassé de Saigon par Nguyễn-văn-Huệ, le plus célèbre d'entre eux. Traqué de près par ses ennemis, à bout de forces et de ressources, il fut contraint à errer dans la province de Hà-Tiên ou dans les îles du Golfe de Siam pour échapper à leurs poursuites. Le hasard lui fit rencontrer par deux fois un Français, fugitif comme lui, l'évêque d'Adran.

Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine était né en 1741. Après avoir terminé ses études au séminaire des missions étrangères, il fut envoyé en Cochinchine. Il y déploya de grandes qualités d'intelligence et de cœur et fut bientôt sacré évêque. Doué d'une âme d'apôtre, il s'était pris d'une grande sympathie pour le peuple d'Annam auquel il se dévoua de toute son âme. Très ému des malheurs du prince Nguyễn-Ánh et convaincu de la juste cause qu'était celle des Nguyễn il lui proposa aide et assistance. Il lui conseilla de s'adresser à la France, son pays, « nation forte et généreuse, qui n'a pas coutume de vendre aux peuples opprimés les services qu'elle leur rend », pour reconquérir le patrimoine de ses ancêtres. Nguyễn-Ánh préféra tenter une fois sa chance et fit contre Saigon une nouvelle tentative qui échoua lamentablement.

LE CONCOURS FRANÇAIS

Ses espoirs évanouis, il se résolut à demander secours à la France. L'évêque d'Adran, son nouvel ami, fut chargé lui-même de cette mission. Accompagné du jeune prince héritier Cảnh, âgé de quatre ans, il quitta Nguyễn-Ánh en décembre 1784 et arriva en 1787 à Versailles. Là, grâce à son habileté et à ses démarches, il put faire signer par le roi de France, Louis XVI, le Traité de Versailles (28 novembre 1787). Par ce traité, le roi de France s'engagea à envoyer les secours nécessaires au roi de Cochinchine ; celui-ci, en revan-

che, devait lui céder le port de Tourane et l'île de Poulo-Condore et accorder aux Français le droit exclusif de commercer dans ses Etats.

Ce traité resta cependant lettre morte : Conway, le commandant des troupes de l'Inde française, chargé de diriger cette expédition de secours, s'y déroba sous prétexte qu'elle n'était ni facile, ni avantageuse. Privé du concours officiel, l'évêque d'Adran n'abandonna cependant pas la partie.

Grâce à son énergie et à ses propres moyens, il put organiser (en 1788 et 1789) une véritable expédition de secours en faveur de Nguyễn-Ánh : il mit à sa disposition des navires, des armes, des munitions, des vivres et surtout des volontaires français dont quelques-uns (Olivier de Puymaël, Dayot, Vannier et Chaigneau) furent des auxiliaires précieux. L'évêque d'Adran l'aida en outre de ses conseils et de son expérience et fut pour le prince un ami et un guide éclairé, auquel le futur Gia-Long rendra un hommage éclatant.

LES SUCCES DE NGUYỄN-ÁNH

Profitant de la discorde survenue entre les Tây-Son qui avaient, entre temps, écrasé les seigneurs Trịnh au Nord, et des ressentiments d'une partie de leurs sujets, Nguyễn-Ánh aidé d'excellents généraux annamites (tels Nguyễn-văn-Thành, Lê-văn-Duyệt, Võ-Tinh), parvint à réoccuper Saigon en 1788, après avoir mis en fuite Nguyễn-văn-Lữ, un des Tây-Ton, qui mourut peu après à Qui-Nhon. Il se rendit bientôt maître de toute la Basse-Cochinchine, qu'il réorganisa aussitôt et mit en valeur.

C'est à cette époque que les premiers secours français lui arrivèrent et lui permirent de continuer la lutte avec une confiance accrue dans le succès. Mais la lutte fut longue et sanglante, semée de revers et de reculs.

En 1790, Nguyễn-Ánh envoya contre le Binh-Thuận une armée qui dut bientôt battre en retraite. Nullement découragé,

Nguyễn-Ánh regroupa ses forces et, à partir de 1792, avec le retour périodique des moussons, il dirigea contre les Tây-Son des expéditions annuelles. Ces expéditions, dites « guerres de saison », finirent par être couronnées de succès. C'est ainsi que Nguyễn-Ánh put détruire en 1792 une flotte ennemie à Qui-Nhon et occupa en 1793 le Binh-Thuan, le Khanh-Hoa et le Phú-Yên. Seule, la citadelle de Qui-Nhon, centre de résistance, assiégée par Nguyễn-Ánh à deux reprises (1793 et 1797), ne put être enlevée.

LE TRIOMPHE DEFINITIF

DE NGUYỄN-ÁNH

Elle ne fut prise qu'en 1799. L'évêque d'Adran, épuisé par la fatigue et les maladies, mourut pendant le siège. Nguyễn-Ánh revint à Saigon présider aux obsèques de son ami. Võ-Tinh chargé de garder la citadelle, fut bientôt cerné par les Tây-Son. Après deux ans d'héroïque résistance (1801), il se fit brûler plutôt que de tomber aux mains des usurpateurs. La même année,

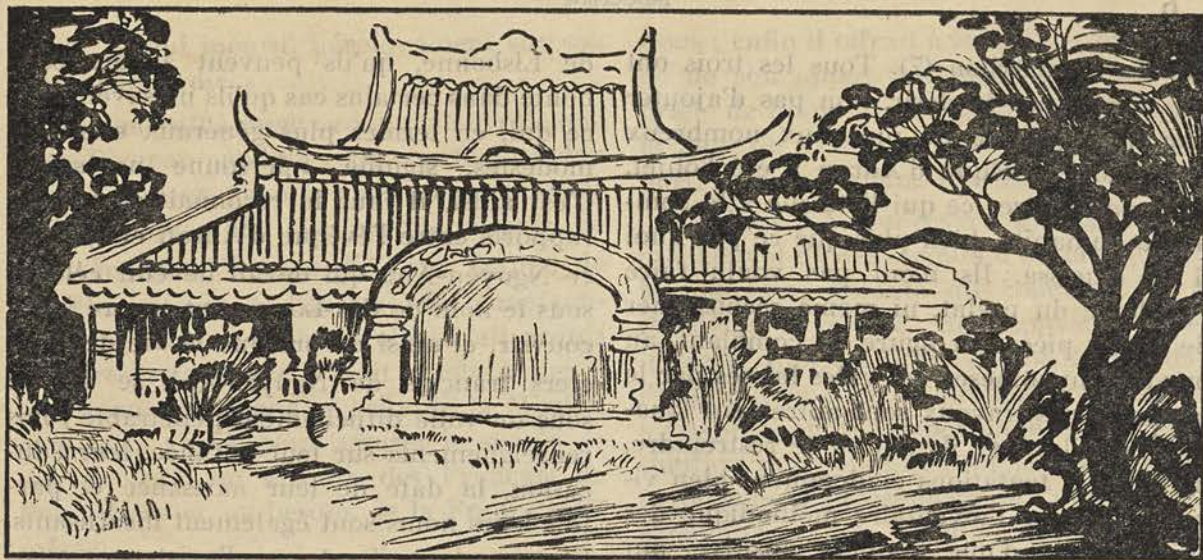
Nguyễn-Ánh reprit avec tenacité sa marche vers le Nord. Il s'empara de Huê (juin 1801) après avoir mis en fuite Nguyễn-Quang-Toàn, fils de Nguyễn-Huê et parvint à reprendre Qui-Nhon en mars 1802.

C'était la fin des Tây-Son, dont la résistance s'écroula. Nguyễn-Ánh s'empressa de consacrer ses victoires en ouvrant la période Gia-Long le 1^{er} juin 1802 (2^e jour du 5^e mois de l'année Nhâm-Tuất), après avoir déclaré close l'ère des Hậu Lê (Lê Postérieurs). Peu de temps après, il entra triomphalement à Hanoi (juillet 1802). La victoire sur les Tây-Son était définitive. En 1803, il reçut l'investiture de l'Empereur chinois et, en 1806, il prit le titre d'Empereur du Việt-Nam, formé du patrimoine des Nguyễn et de l'ancien domaine des Lê Postérieurs, et fixa sa capitale à Phú-Xuân (Huê).

Il régna de 1802 à 1820. Pendant ses dix-huit ans de règne, il se consacra à organiser et à fortifier ses Etats, avec l'aide des Français qui étaient restés à ses côtés.

Mort à cinquante-huit ans, à l'âge même ou l'évêque d'Adran s'était éteint, il laissa un empire unifié et prospère.





Le tombeau de l'évêque d'Adran à Saigon.

L'Évêque d'Adran et l'Empereur GIA-LONG

par NGUYỄN-VĂN-TỐ.

LA figure de l'évêque d'Adran a prêté à une multitude de reconstitutions : les unes, comme celle de l'abbé J. Jardinier (1), tiennent généralement du panégyrique et visent à l'édification ; les autres, sans être de tout point une histoire, appartiennent au genre historique et donnent une idée suffisamment exacte du rôle considérable qu'a tenu le prélat français dans la fondation de l'empire d'Annam.

On peut contester le principe de la biographie comme mode d'exposition historique ; quand la biographie est construite

comme savent le faire Albert Septans (2), Alexis Faure (3) ou le P. L.-E. Louvet (4), on peut dire qu'elle perd presque tous ses défauts, et que, quand il s'agit d'hommes comme l'évêque d'Adran, elle arrive à donner à l'histoire un relief puissant, qui n'est pas forcément une illusion subjective ou une injustice à l'égard des collectivités.

Il convient de citer à côté de ces ouvrages de première main, les travaux du P. L. Cadière (5), de Cl. E. Maître (6) et de

(1) *Notice sur Mgr Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran et prince de Cochinchine, ministre plénipotentiaire du roi Louis XVI, général en chef des armées annamites, négociateur et signataire du traité de 1787 entre la France et la Cochinchine, né à Origny-en-Thiérache (Aisne), le 2 novembre 1741, mort le 9 octobre 1799 à Saigon, où est son tombeau, déclaré propriété nationale par l'Empereur le 5 août 1861 ; publiée pour la première fois dans le Moniteur universel du 16 février 1863 et documents intéressants à l'appui, par M. l'abbé J. JARDINIER, curé d'Origny-en-Thiérache. Vervins, Imprimerie de Papillon, 1866. A noter que l'évêque d'Adran ne s'est donné qu'en une seule circonstance le nom de Pigneau de Béhaine, et qu'il est mort, non à Saigon, mais à Mi-Cang, en vue de la citadelle de Qui-Nhon.*

(2) *Les commencements de l'Indochine française d'après les Archives du ministère de la Marine et des Colonies, les mémoires ou relations du temps par Albert SEPTANS. Paris, Challamel, 1887.*

(3) *Les Français en Cochinchine au XVIII^e siècle : Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, par Alexis FAURE. Paris, Challamel, 1891.*

(4) *Mgr d'Adran, missionnaire et patriote, par Louis-Eugène LOUVET, 2^e édition. Paris, Delhomme, 1900.*

(5) Publiés notamment dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, dont le P. CADIÈRE est le fondateur et le principal rédacteur, et dans le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine* où on lit (année 1912, p. 13), sous la signature du savant missionnaire : « J'ai dépouillé à la Vaticane des manuscrits, qu'on m'avait signalés, dus à un prêtre tonkinois réfugié à Lisbonne ; ils m'ont permis de me rendre compte d'une façon certaine que le système de trans-

Charles B. Maybon (7). Tous les trois ont été séduits par le désir, non pas d'ajouter une hagiographie de plus aux nombreux récits dont l'évêque d'Adran a été l'objet, mais de montrer ce qui l'attache à la commune humanité, bien plus que ce par quoi il la dépassa. Ils n'ont pas voulu faire l'apologie du prélat, ni même reconstituer de toutes pièces sa figure en comblant, au moyen d'hypothèses, les vides laissés par le temps. Leurs travaux sont autrement louables et utiles, car ils ont su se restreindre, malgré des tentations évidemment bien vives, à dresser l'inventaire méthodique des faits connus d'une manière positive, qui concernent l'illustre évêque ou auxquels il fut mêlé. Dès que l'authenticité des récits devient douteuse, ils nous avertissent ; dès que les documents font défaut et que la légende commence, ils ont le courage de s'arrêter. La part du réel et du fictif est faite avec le soin le plus consciencieux ; désormais nous savons quels fragments de cette histoire sont venus jusqu'à nous et quelles lacunes subsistent ; nous avons sous les yeux quelque chose de pareil aux grandes dalles sculptées des pagodes annamites, à celles qui ont été pieusement lavées de leurs poussières, mais non pas restaurées. Ce que le temps a respecté paraît net aux regards, les brisures et les vides ne sont point dissimulés, et le visiteur n'est pas induit à prendre pour antiques les ingénieuses reconstitutions des artisans contemporains. C'est parce que nos auteurs ont épuisé en conscience les sources d'information que présentent les archives de Paris, de Rome,

cription dit *quôc-ngu*, que l'on se plaît à attribuer complètement aux missionnaires portugais, est bien, dans son état actuel, une œuvre française, celle de Mgr d'Adran ».

(6) *Documents sur Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran*, par Cl. E. MAITRE (*Revue indochinoise*, 1913).

(7) *Histoire moderne du pays d'Annam*, par Charles B. MAYBON, Paris, Plon, 1920. Ajoutons à ces ouvrages dont l'ensemble est très digne de l'attention des historiens, les articles que M. G. TABOULET a publiés récemment dans le *Bulletin général de l'Instruction publique* et le *Bulletin de la Société des Etudes indochinoises*. Ils ont rendu et rendent encore des services à plus d'un point de vue, en raison de l'abondance et de la précision des renseignements qu'ils contiennent.

de Lisbonne, qu'ils peuvent avouer sans honte dans certains cas qu'ils ne savent pas, ce qui, en termes plus généraux et moins modestes, signifie « personne ne sait ». C'est ainsi, il faut le reconnaître, que les rapports entre l'évêque d'Adran et le prince Nguyễn-Ánh qui devait devenir célèbre sous le nom de Gia-Long, sont encore à découvrir, et ainsi encore que la vie des officiers français de Nguyễn-Ánh se dérobe sous un voile difficilement pénétrable ; nos renseignements sur leur enfance, leur éducation, la date de leur naissance et parfois leurs noms sont également insuffisants. Et cependant, il est peu d'existences aussi intéressantes à étudier que celle de ces courageux officiers, dont les plus connus sont le colonel Victor Olivier de Puymaël Ông Tin en annamite), Jean-Baptiste Chaigneau (Nguyễn-văn-Thắng ou Ông Long), Philippe Vannier (Nguyễn-văn-Chấn). Brillante et diverse, l'existence de l'évêque d'Adran et de ses compagnons français a des côtés de fastes et de grandeur.

« Il n'est pas douteux, dit Cl. E. Maitre, que, dès l'abord, Pigneau prit une grande influence sur le jeune souverain et joua un rôle important dans ses conseils. Ses lettres à sa famille, les seules que nous ayons de lui pour cette époque, n'en laissent rien paraître ; mais nous en avons indirectement des preuves nombreuses. Nous savons par exemple... qu'en 1778, Pigneau s'occupait de faire obtenir à son protégé le secours de navires français, et lorsque les compagnons du capitaine Cook touchèrent à Poulo-Condore, en janvier 1780, ils ne furent pas peu surpris d'y trouver, aux mains d'un mandarin local, des lettres de l'évêque d'Adran destinées aux capitaines de vaisseaux français qu'on y attendait, et se perdirent en conjectures sur le but de cet envoi de vaisseaux. Nous savons aussi que lorsque, au début de 1782, les flottes Tây-Son forcèrent les passes de la rivière de Saigon, la défense fut organisée par un matelot français nommé Manuel, que l'évêque d'Adran avait fait venir en Cochin-

chine, et qui mourut héroïquement sur son navire incendié. »

On aimerait à mieux connaître le rôle que joua Pigneau pendant cette courte période : mais nous en savons assez pour pouvoir affirmer que, dès son arrivée auprès de Nguyễn-Ánh, l'évêque d'Adran, frappé de l'intelligence et de l'énergie du jeune souverain et fort des titres qu'il s'était acquis à sa reconnaissance, s'était résolu à lier à sa fortune, la sienne et celle de la Mission et à faire appel, pour assurer le succès de son protégé, au secours des Français de Pondichéry et, au besoin, de la France elle-même.

Toutefois les efforts que fit de 1778 à 1782 le prince Ánh, secondé par l'évêque d'Adran, pour mettre la Basse-Cochinchine en état de défense, ne furent point suffisants pour résister aux Tày-Son. En mars 1782, malgré la glorieuse résistance de Manuel, leur flotte força les passes de la rivière de Saigon. Pigneau et le collège des Missions, prévenus à temps, s'enfuirent au Cambodge, où ils n'échappèrent aux rebelles qu'en errant pendant plusieurs mois dans les sinuosités inconnues du Mékong. Mais, par un retour inespéré de la fortune, les Tay-Son durent brusquement évacuer la Basse-Cochinchine, et, à la fin d'octobre 1782, Pigneau vint rejoindre le prince Ánh à Saigon.

Ni l'un, ni l'autre ne se faisaient d'illusion sur le répit précaire qui leur était accordé. Peut-être est-ce dès ce moment qu'ils prirent la résolution de solliciter le secours du roi de France. La date de la version française, conservée aux archives du quai d'Orsay, de la « Délibération du Conseil royal de la Cochinchine », permettrait de le supposer : mais elle soulève trop de difficultés pour qu'on puisse l'accepter sans réserves. Par cet acte, le roi de Cochinchine donnait pleins pouvoirs à l'évêque d'Adran pour demander à la cour de France les secours nécessaires ; il lui confiait son fils unique (le prince Cánh) et le sceau royal, comme gages de la droiture de ses inten-

tions ; enfin il offrait à la France, en échange de son appui militaire, la pleine propriété de Poulo-Condor et de l'île qui ferme la baie de Tourane, la co-propriété de ce port, et le commerce exclusif de ses Etats.

L'évêque d'Adran resta toujours persuadé que l'envoi de ces secours n'échoua que par la mauvaise volonté du commandant de Pondichéry, comte de Conway. Même lorsqu'il apprit à la fin de son séjour dans l'Inde que la cour de France avait renoncé à l'expédition, il fut persuadé que cette résolution avait été prise sur les rapports défavorables et mensongers de Conway, et ne s'imagina point qu'elle était au fond escomptée, sinon arrêtée, au moment même de son départ.

La résistance inattendue de Conway plongea Pigneau dans un profond découragement. Les Anglais lui firent bien des offres, mais il les repoussa avec indignation. Il aima mieux se résigner à retourner en France, sachant bien qu'il ne pourrait plus reparaitre en Cochinchine après l'échec de cette tentative sur laquelle il avait risqué l'avenir des Missions. Mais bientôt des nouvelles rassurantes le firent revenir sur cette résolution. Il apprit que le prince Ánh après un long séjour au Siam, avait réussi à reconquérir toute la Basse-Cochinchine. Il décida dès lors de ne plus compter que sur lui-même et de faire « seul », comme il l'écrivait fièrement à de Conway, « la révolution de Cochinchine ».

A vrai dire, dès son passage à l'Ile-de-France, il s'était entendu avec des commerçants de cette colonie, qui avaient déjà fait passer des secours au roi de Cochinchine. Peut-être, aussi ne fut-il pas étranger aux nombreuses désertions qui se produisirent sur la *Dryade* et le *Pandour*, deux bâtiments que de Conway avait envoyés en reconnaissance sur les côtes de Cochinchine ; la plus notable par ses conséquences fut celle d'un jeune volontaire, Victor Olivier de Puymanel, qui déserta à Poulo-Condore, le 15 septembre 1788.

Ainsi, à aucun moment, l'évêque d'Adran ne perdit de vue le but qu'il s'était proposé

dès 1778 : assurer le triomphe du prince qu'il avait pris sous sa protection. Mais ce succès eût été pour lui sans signification, s'il n'avait été accompagné d'une conquête morale à laquelle il travailla sans relâche. Il avait compris que pour gagner ce peuple, c'étaient ses chefs, c'est-à-dire la cour et les mandarins, qu'il fallait gagner tout d'abord. Il se voua exclusivement à cette tâche ; mais, comme l'écrivait un missionnaire, « en se rendant lui seul captif, il nous mettait tous en liberté ».

La reconnaissance de Nguyễn-Ánh lui était acquise : il sut entretenir les sentiments du prince en lui faisant apprécier à l'occasion tout le prix de son concours. Leur amitié fut traversée de nombreux nuages ; mais toujours c'était le roi qui revenait le premier, et jamais peut-être son admiration et son attachement pour l'évêque d'Adran ne furent plus grands qu'au moment où il le perdit (9 octobre 1799). Les funérailles pompeuses qu'il lui fit, le brevet posthume qu'il lui délivra et le beau tombeau qu'il lui fit construire l'attestent assez (8).

« Les funérailles eurent lieu le 16 décembre 1799. Le roi y assista avec toute sa cour et tous ses mandarins. Le prélat avait demandé à être inhumé dans un petit jardin qu'il avait cultivé de ses propres mains, et qui était situé à peu de distance de la ville de Saigon. Le cortège funèbre se mit en route à deux heures après minuit. Le prince royal était à la tête du convoi ; il était suivi d'une foule qu'on pouvait évaluer à cinquante mille personnes, sans compter les spectateurs qui étaient innombrables. Cent vingt éléphants, richement ornés, marchaient à côté du cercueil. Toute la garde royale était sous les armes et formait une double haie le long du chemin qu'on avait à parcourir. Quatre-vingts hommes choisis portaient le corps placé dans un superbe palanquin. La marche du cortège dura sept heures, et il était neuf heures du matin, quand on arriva au jardin, où devait se faire la sépulture. Le roi avait mis, à la disposition des missionnaires, tout

ce dont ils pourraient avoir besoin pour donner aux funérailles de leur évêque la plus grande pompe possible. Aussi les cérémonies de l'Eglise furent faites par M. Eliat, l'une des missionnaires, avec tout l'appareil qu'on aurait pu leur donner dans un pays catholique. Quand le corps eut été descendu dans le tombeau et que le prêtre, suivant l'usage, y eut jeté un peu de terre, le roi s'approcha et en jeta aussi en versant des larmes. Puis, quand les prêtres catholiques eurent terminé leurs cérémonies, le roi voulut honorer, par un sacrifice à la manière de son pays, le « maître illustre » qui l'avait soutenu dans l'infortune et guidé dans la prospérité (9) ».

Il prononça l'éloge que voici :

Je possédais un sage, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de plusieurs milliers de lieues, était venu dans mes Etats et s'était attaché à ma personne avec tant de fidélité et de constance, qu'il ne m'abandonna jamais, lors même que j'étais poursuivi par l'adversité et n'éprouvais que des revers de fortune. Ah ! pourquoï faut-il qu'au moment même où mes affaires prenant une meilleure tournure, je commence à jouir de quelque prospérité, une mort prématurée m'enlève en un instant un trésor précieux ? Le sage dont je veux parler est le grand maître Pierre Pigneaux, décoré de la dignité épiscopale et du glorieux titre de plénipotentiaire du roi de France, avec le commandement et la direction des troupes de terre et de mer et des secours maritimes que ce souverain avait ordonné d'envoyer pour m'aider à recouvrer mes Etats.

Le souvenir des vertus que ce sage pratiquait depuis longtemps ne cesse d'occuper mon esprit et de faire le sujet de mes réflexions, et je veux, en ce moment, donner une preuve authentique de ma reconnaissance pour les bienfaits que j'ai reçus de lui, afin de m'acquitter de ce que je dois à son rare mérite. En Europe, il passait pour un homme doué d'un talent et d'un mérite extraordinaires ; dans cette cour, on le regardait comme le plus illustre étranger qui y ait jamais paru.

Dès ma tendre jeunesse, j'eus le bonheur de rencontrer ce précieux et excellent ami, dont l'heureux naturel cadrait si bien avec mon caractère. Je l'avais tout le jour à mes côtés ; il m'instruisait dans le chemin de la vertu. Je le consultais dans mes doutes et mes embarras, et ses conseils étaient toujours si prudents que je pouvais les suivre avec la plus grande assurance. Peu de temps après, mille malheurs étant venus

(8) Pierre Pigneaux, évêque d'Adran, initiateur de la politique française en Indochine. Son œuvre, d'après les archives françaises et annamites, par Cl. E. MAITRE (*La Géographie*, 2^e semestre 1914, pp. 68-76).

(9) ROY, *La Chine et la Cochinchine* (cité par A. SEPTANS dans les *Commencements de l'Indochine française*, p. 99).

fondre tout à coup sur mon royaume, mes pieds devinrent aussi chancelants que ceux de l'empereur Thiên-Không de la dynastie des Ha. Dans ces circonstances critiques, il nous fallut prendre un parti qui nous sépara l'un de l'autre comme le ciel est séparé de la mer.

Je donnai à ce grand homme la plus grande marque de confiance que je puisse lui accorder, mais dont il était réellement, on ne peut plus digne : je lui confiai l'éducation de mon fils aîné, héritier présomptif de ma couronne ; je le lui remis entre les mains, quoiqu'il eût le dessein de l'emmener au delà des mers, dans le royaume qui est sa patrie, afin d'intéresser en ma faveur, par le récit de mes infortunes, le grand monarque qui y régnait. Il réussit à m'en obtenir des secours de troupes, que ce souverain avait ordonné de m'envoyer ; mais ces secours ne furent point expédiés, parce que, lorsqu'il était déjà en chemin pour revenir vers moi, ses projets furent traversés par des personnes qui refusèrent d'exécuter les ordres de leur monarque. Malgré ces contradictions, il ne m'abandonna pas ; mais, imitant un grand homme de l'antiquité, il s'empessa de me témoigner son attachement et sa fidélité, en venant se réunir à moi pour chercher les moyens et les occasions de combattre avec courage et persévérance mes ennemis, qu'il regardait comme les siens.

L'année que je pus rentrer en possession d'une portion de mes Etats et revenir à ma capitale, j'attendais chaque jour avec impatience quelque heureux bruit qui m'annonçât son retour. Deux ans après, il arrive sur un vaisseau européen, précisément au temps qu'il avait fixé et assigné. A la manière insinuante et pleine de douceur avec laquelle il élevait le prince, mon fils, qu'il avait ramené sain et sauf, on voyait qu'il avait un talent merveilleux pour instruire la jeunesse, ce qui faisait croître de jour en jour l'affection et l'estime que j'avais pour lui.

Dans les temps de détresse et de calamité, la profondeur et la sagacité de son génie lui faisaient trouver des ressources et des moyens admirables pour nous tirer d'embarras et rétablir mes affaires. La sagesse de ses conseils et l'éminence de sa vertu, que l'on voyait briller jusque dans l'enjouement de sa conversation, fortifièrent et resserrèrent les liens de l'amitié qui nous unissait, jusqu'au point de nous rendre si familiers ensemble que, quand mes affaires m'appelaient hors de mon palais, nos chevaux marchaient de front. Enfin, il est vrai de dire que, depuis le premier jour où nous nous sommes connus mutuellement jusqu'au triste instant qui vient de nous séparer, nous n'avons cessé d'avoir un même cœur et une même volonté. Cette union intime de nos cœurs, toujours subsistante, toujours inaltérable, remplissait mon âme de la joie la plus pure, sans mélange d'un instant de déplaisir. Je me flattais que la santé florissante dont il jouissait me procurerait l'avantage de goûter encore longtemps les fruits d'une si étroite union ; mais hélas ! pour mon malheur, la terre vient de couvrir cet arbre précieux, égal en beauté et en valeur au diamant le plus riche et le plus brillant. Quel cuisant chagrin pour moi d'avoir perdu un objet si cher à mon cœur ! Non content d'exprimer par mes paroles, dans le silence de la retraite, les regrets amers qui occupent sans cesse mon esprit, je veux témoigner aussi d'une manière publique mon chagrin et ma tendresse pour cet illustre étranger. C'est pourquoi, afin de répandre au loin la bonne

odeur de ses vertus, que sa rare modestie lui faisait toujours tenir cachées avec soin, et de laisser à la postérité un monument authentique qui atteste ses grandes actions et son rare mérite, je le décore de la dignité et des titres ci-énoncés : Très haut et puissant seigneur et prince Pigneaux, premier ministre d'Etat et gouverneur de l'héritier présomptif de la couronne, surnommé Trung-Y.

Le corps de ce grand homme est tombé en ruines ; son âme, qui y était comme dans une terre étrangère, s'est envolée au ciel. Hélas ! qui pourrait la retenir ici-bas pour toujours !

Je termine ici ce petit éloge ; pour mes regrets et ceux de la cour, ils n'auront point de fin.

Belle âme du Grand Maître, recevez cette marque de ma faveur et de mon amitié.

Le 11^e jour de la 11^e lune de la 60^e année de Cánh-Hung (10).

Les auteurs ont montré ce qu'avait été l'évêque missionnaire, le réformateur, le politique. Ils ont insisté sur le caractère tout religieux de l'homme et de la mission qu'il s'attribuait. L'évêque d'Adran s'est mêlé de politique au nom de la morale et dans l'intérêt de la religion, parce que les circonstances l'y forçaient, mais il n'avait aucunement les prétentions d'un homme d'Etat. Ce fut, à la fin du XVIII^e siècle, un saint du moyen âge. D'aucuns l'ont accusé d'incliner à une religion douceâtre et fade ; d'autres, au contraire, ont souligné tout ce que son enseignement contenait de viril et son idéal de perfection de grave et d'exigeant. L'illustre prélat a été surtout un esprit d'un admirable équilibre, réclamant une vertu sans éclat, mais d'une application continue, uniquement soucieux d'une dévotion toujours en harmonie avec notre train ordinaire, réglée pour chacun sur ses devoirs d'état. Mais ce n'est pas dans les limites d'un simple article commémoratif qu'on peut discuter ces problèmes. Qu'il nous suffise de dire combien on doit être reconnaissant aux biographes de l'Evêque de les poser et de mettre à notre portée, pour essayer de les résoudre, toutes les ressources de leur vaste érudition.

(10) D'après la version donnée par Michel Dürck CHAIGNEAU, « fils de J. B. Chaigneau, ancien officier de marine, Consul de France à Hué et grand mandarin », dans ses *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, Paris, Imprimerie spéciale, 1867, pp. 11-15.

L'œuvre intérieure de Gia-Long

(1802-1820)

Le 1^{er} juin 1802, Nguyễn-Ánh, à l'issue d'une cérémonie solennelle dans le temple de ses ancêtres à Huê, déclara close l'ère Cảnh-Hưng (1) et ouvrit la période Gia-Long.

Il ne se proclama pas encore Empereur, bien qu'il en fût prié, disent les historiographes ; mais on peut considérer qu'à dater de ce moment, il exerce réellement le pouvoir suprême. Il ne prit officiellement le titre de Hoàng-Đế qu'en 1806 (5^e lune de la 5^e année de la période, 17 juin-15 juillet) ; il reçut l'investiture de la Chine la même année, au mois de février.

Il a quarante ans, la période des combats est close ; le guerrier se fait administrateur. La tâche qu'il assume est immense, car la confusion règne dans tout l'Empire.

Il entreprit de mettre de l'ordre partout. Nous allons indiquer sommairement les réformes qu'il introduisit dans l'organisation des divers régions du pays d'Annam et signaler les principales mesures qu'il prit pour assurer l'administration régulière du pays.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

LES REGIONS, LES PROVINCES

L'Empire fut divisé en trois régions :

1^o L'ancien patrimoine des Nguyễn constitue la partie médiane et contient la capitale. Il comprend neuf provinces qui sont, du Nord au Sud : Quảng-Bình, Quảng-Tri, Quảng-Đức, Quảng-Nam, Quảng-Ngãi, Bình-Định, Phú-Yên, Khánh-Hoà, Bình-Thuận. Les cinq premières ont un statut particulier : à leur centre est Quảng-Đức, province de la capitale, nouvellement créée ; au Nord, les deux provinces de droite (Quảng-Tri et Quảng-Bình) ; au Sud, les deux provinces de gauche (Quảng-Nam et Quảng-Ngãi) ; ces quatre provinces sont désignées sous le nom de Trục-Lê, car elles relèvent directement du Souverain.

L'Administration centrale avait son siège dans la capitale même, auprès de l'Empereur, maître suprême et chef religieux du pays. Il y avait six ministères : Lại-Bộ, ministère des Emplois Publics ; Hộ-Bộ, ministère des Finances ; Lễ-Bộ, ministère des Rites ; Binh-Bộ, ministère de la

Guerre ; Hình-Bộ, ministère de la Justice ; Công-Bộ, ministère des Travaux.

Dans chaque ministère se trouvaient : un président, deux vice-présidents et deux ou trois conseillers ; il était divisé en un certain nombre de bureaux ayant chacun ses attributions spéciales. Cette organisation, arrêtée ainsi dans ses grandes lignes dès le début de la reconstitution administrative, ne fut complétée définitivement que sous Minh-Mạng et Thiệu-Trị ; pendant le règne de Gia-Long, un grand nombre de fonctions furent exercées par cumul.

Le Grand Secrétariat (Nội-Các, chin. Nei-Ko ; littéralement : cabinet intérieur) était le suprême conseil. Il ne possédait pas un personnel spécial, mais comprenait des fonctionnaires choisis dans d'autres services, notamment des vice-présidents des six Ministères et des Académiciens. En même temps qu'un Conseil, le Nội-Các était une Chancellerie, préparant et enregistrant les ordonnances, les édits ; examinant les rapports des hauts fonctionnaires ; étudiant les affaires importantes en présence du Souverain dont les paroles étaient transcrites par des employés spéciaux, etc...

2^o La région du Sud avait déjà reçu un commencement d'organisation pendant la lutte contre les Tây-Son ; Gia-Long, dès la première année de son règne, détermina quatre provinces : Gia-Định, Biên-Hoà, Vĩnh-Thành (Vĩnh-Long et An-Giang) et Định-Lương, qui furent pourvues de fonctionnaires. Dans la province de Hà-Tiên, qui avait été dévastée complètement, il nomma comme Gouverneur Mac-Tử-Thiên, fils de Mạc-Thiên-Tử ; à la mort de celui-ci, en 1809, il y plaça un Gouverneur annamite, malgré les protestations du Siam.

3^o Au Tonkin, on comptait treize provinces qui étaient, à partir du Sud : Nghệ-An, Thanh-Hoà, Bas Sơn-Nam (Nam-Định), Haut Sơn-Nam (Hà-Nội), Hải-Dương, Kinh-Bắc (Bắc-Ninh), Sơn-Tây, An-Quảng (Quảng-Yên), Lạng-Sơn, Cao-Băng, Thái-Nguyên, Tuyên-Quang, Hưng-Hoà.

Comme la domination des Nguyễn venait à peine de s'étendre sur le pays, où, malgré la conquête, les souvenirs des Lê et des Trịnh maîtres depuis des siècles, étaient encore vivaces, Gia-Long ne voulut pas imposer lourdement sa domination. Dans les provinces du delta, il plaça des fonctionnaires choisis parmi les anciens

(1) En fait, la période de Cảnh-Hưng de Lê-Mân Hoàng-Đế avait pris fin en 1786 par la fuite du souverain déchu ; mais on avait continué à donner aux années le nom de cette période ; 1802 fut la 63^e.

magistrats nommés par les Lè ; les autres furent administrées par des fonctionnaires originaires du pays, et les localités habitées par des aborigènes furent confiées aux chefs élus par la population.

La haute administration du Tonkin et du pays de Gia-Đinh fut mise entre les mains de fonctionnaires spéciaux. Il y eut à Bắc-Thành (Hanoi), pour les treize provinces du Nord, et à Saigon, pour les quatre provinces du Sud, un envoyé impérial, Gouverneur Général, nommé Tổng-Trần ; il fut assisté d'un second, le Phó Tổng-Trần, d'un trésorier général, Cai-Bộ, et d'un chef du service judiciaire, Cai-Ân ; en outre, des délégués des six ministères se trouvaient au chef-lieu, et des bureaux furent placés sous leurs ordres et divisés en sections.

Ainsi l'ancien royaume des Lè et la Basse-Cochinchine étaient rattachés à l'administration de Huê, mais sans trop de rigueur, car Gia-Long estima justement que des mesures sévèrement centralisatrices ne seraient pas de mise dans ces deux parties de l'Empire.

Il n'y avait pas le même inconvénient à donner une certaine unité à l'administration provinciale dans toute l'étendue du pays. Certaines provinces importantes, Trần, eurent pour les diriger un Gouverneur, Trần-Thủ ; les provinces secondaires, Đĩnh, furent dirigées par un Lư-Thủ, par groupe de deux.

Au-dessous du Gouverneur, il y eut dans chaque province :

a) Un trésorier, chargé des impôts, des registres de population, de l'agriculture et du recrutement des soldats ;

b) Un grand juge chargé de la Justice et de la Poste, Cai-Bộ ou Kí-Lục au Centre et au Sud, Hiệp-Trần ou Tham-Hiệp dans le Nghệ-An, le Thanh-Hoá et les provinces du Tonkin.

Dans quelques provinces, un directeur des Etudes, Đốc-Học, eut la surveillance générale de l'enseignement.

La province fut divisée en préfectures (Phủ), à la tête de chacune desquelles se trouva un préfet, Tri-Phủ ou Đông-Đường, chargé du détail de l'administration de sa circonscription et ayant sous ses ordres les sous-préfets, Tri-Huyện ou Tây-Dương, et les chefs d'arrondissement, Tri-Châu.

Telle fut, dans ses grandes lignes, l'organisation que des édits, presque tous datés de la première ou de la deuxième année du règne, appliquèrent au pays.

RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

« Le peuple, disait Gia-Long, est maintenant comme un malade en convalescence ou comme un enfant qui a besoin de soins. »

Par un édit de la 7^e lune de la 1^{re} année de la période (juillet 1802), il fit appel aux anciens

gradués des Lè. « Les Tây-Son, disait-il, étaient méchants et personne ne voulait les servir ; les hommes vertueux et habiles laissaient leurs qualités sans emploi en attendant un souverain digne d'être servi par eux. Maintenant que la paix est revenue, c'est le moment de travailler au bonheur du royaume. Les sages de ce temps ne doivent plus se cacher, qu'ils se présentent à moi et je confierai aux meilleurs d'entre eux des fonctions publiques. Ainsi, ils allègeront mes charges de souverain et se rendront utiles au pays. »

Maintes fois, à partir de 1802, on trouve dans le Íhat-Lục, des traces de ce souci constant de trouver de bons fonctionnaires ; Gia-Long estimait que du choix des administrateurs dépend la prospérité du pays. Il exigea des mandarins, proposant des candidats pour certains emplois qu'ils se portassent garants de leurs candidats ; faute de la mention de garantie, la proposition n'était pas examinée ; et d'autre part, des punitions étaient infligées aux mandarins si les fonctionnaires nommés sur leur recommandation se conduisaient mal.

La hiérarchie fut fixée ; les fonctions furent réparties en neuf degrés, chacun comprenant deux classes. Mais il ne fut jamais nommé, sous Gia-Long, de mandarins civils du 1^{er} degré ; ce cadre resta vide. D'ailleurs, les mandarins militaires, dans les cérémonies, avaient le pas sur les mandarins civils.

Afin de pourvoir régulièrement aux besoins de l'administration, les examens furent réorganisés, à Huê, le collège national (Quốc-Tử Giám) fut établi en 1803 ; la même année, deux décrets ordonnèrent la création d'écoles dans les provinces, fixèrent leur personnel, les programmes d'études, rétablirent les examens provinciaux. Des directeurs d'études, Đốc-Học, avaient été nommés en 1802 dans quelques provinces ; les années suivantes, il en fut désigné, suivant les besoins, dans les provinces qui n'en avaient pas encore ; des assistants, Phó Đốc-Học ou Trợ-Giáo, suivant les provinces, leur furent adjoints.

En 1807, Gia-Long décréta : « A l'époque des désordres, personne ne voulait s'instruire, l'institution des concours disparut dans l'anarchie ; maintenant que le pays jouit de la paix, je décide d'ouvrir une session d'examen au 10^e mois de l'année courante. »

La périodicité des concours fut rétablie à partir de cette date ; les centres d'examen furent désignés à l'avance, les camps des lettrés reconstitués ; le premier concours triennal commença le 12^e jour du 10^e mois.

Les historiographes insistent à plusieurs reprises sur la part personnelle que prenait Gia-Long à l'étude des questions administratives. En 1814, ils disent encore : « L'Empereur se préoccupe beaucoup de ce qui touche à l'administration ;

il en parle souvent, depuis son lever jusqu'au milieu de la journée, et la nuit jusqu'à la deuxième veille ».

REORGANISATION DES FINANCES

Dès la première année de la période, Gia-Long disait à ses ministres : « Il ne faut pas trop demander au peuple. Les Tây-Son l'avaient frappé d'impôts excessifs ; comment pouvaient-ils espérer que leur puissance serait durable ? »

Une intention de modération l'inspirait donc ; en effet, au début de son règne, les impôts furent calculés de façon que les habitants pussent les acquitter sans peine ; mais, les dernières années du règne, d'après les lettres des missionnaires et les récits des voyageurs, le peuple, dans la région de la capitale surtout, était écrasé de corvées, et l'impôt était devenu fort lourd dans tout le royaume.

Plusieurs mesures heureuses avaient cependant été prises dans le plan de réorganisation du pays : la reconstitution des biens communaux est de ce nombre. Pendant les troubles, ces biens avaient été vendus ou les habitants se les étaient attribués ; Gia-Long ordonna de procéder à un nouveau partage, et le commerce des rizières communales fut rigoureusement interdit.

Les produits des mines, dont la surveillance ressortissait au ministère des Finances, devinrent d'année en année plus importants ; les anciennes exploitations du Tonkin furent reprises avec succès, principalement à Cao-Băng, à Thái-Nguyễn et Tuyên-Quang. Il était payé par les entrepreneurs une redevance en minerai, et généralement les représentants du ministère achetaient à un prix déterminé les quantités dépassant le maximum d'extraction fixé.

Dans les ports, des taxes furent établies ; c'étaient de véritables droits de douane qui frappaient les marchandises entrant dans le royaume ou même circulant d'un port à un autre ; au Tonkin, le droit était fixé à 2 1/2 % de la valeur des marchandises transportées ; les taxes sur les navires étrangers, qui fréquentaient les ports annamites, furent déterminées à l'imitation de celles qui frappaient les navires allant commercer à Canton ; elles étaient basées sur la grandeur du navire et comportaient un droit supplémentaire de mesurage ; des taxes spéciales furent établies sur les navires venant de Macao et de France.

Le ministère des Finances fit fabriquer des sapèques, fondre des lingots d'or et d'argent, et la valeur proportionnelle des métaux précieux fut fixée par des édits. La monnaie légale fut, comme par le passé, la monnaie de cuivre, et il fut interdit d'en fondre privément.

Des règlements furent aussi établis pour la fabrication des lingots d'argent servant aux échan-

ges. La fabrication de ces nouveaux taëls (valeur d'une once) fut soumise à des règles précises ; des vérificateurs furent nommés. En outre, sévère défense fut faite de les détruire ou d'en diminuer le poids. Il y eut aussi des lingots d'or de dix onces et d'une once ; la valeur relative de l'or et de l'argent fut ainsi fixée : un lingot d'or valut dix-sept lingots d'argent du même poids.

LE CODE GIA-LONG

C'est un geste propre à un fondateur de dynastie que de donner à son peuple un code nouveau ; il faut reconnaître que les circonstances l'imposaient à Gia-Long.

Les lois des Lê n'étaient plus observées ; elles n'étaient même plus connues, les mandarins, juges et administrateurs à la fois, étaient souvent embarrassés quand ils devaient rendre la justice.

« Depuis les troubles des Tây-Son dit Gia-Long lui-même dans la préface du Code, les liens fondamentaux de la société avaient disparu comme entraînés dans un tourbillon ; les règles étaient détruites ; l'artifice, la fraude, la violence étaient devenus la loi commune, de sorte que tantôt le fait était imprévu, tantôt l'esprit des règlements était peu clair : les gens simples, plongés dans la confusion, ne savaient ce qu'ils devaient faire ou éviter ; les esprits retors et les gens mal intentionnés se jouaient facilement au milieu des méandres de la législation, et dans les jugements, l'assimilation des faits nouveaux aux faits prévus, l'acquiescement ou l'atténuation et l'incrimination n'étaient plus basés sur des données certaines ; l'oppression débordait partout, et l'innocence persécutée invoquait la justice vengeresse. »

Le Code des Nguyễn fut officiellement distribué le 7^e mois de la 14^e année de la période (5 août-3 septembre 1815) ; ce Code, qui n'est pas une œuvre originale, et dont on a parfois médiocrité, représente un effort d'une valeur indiscutable. Il a régi les rapports des Annamites pendant plus d'un siècle.

LES FORCES MILITAIRES :

ARMÉE ET MARINE

L'un des premiers soucis de Gia-Long fut de récompenser les soldats qui l'avaient fidèlement servi ; ceux qui avaient combattu avec lui dans le Sud, ceux qui l'avaient accompagné au Siam, ne furent pas oubliés. Après la prise de Huê, il fit aussi distribuer des sommes importantes ; en 1802, après son entrée à Hanoi, des gratifications en argent, des cadeaux de vêtements récompensèrent soldats et officiers.

Mais il ne s'en tint pas à ces mesures de cir-

constances : il entreprit de réorganiser les forces militaires du pays.

Pendant les guerres civiles, tous les habitants étaient soldats ; les travaux agricoles en souffraient grandement. Il revint aux anciennes coutumes ; pour l'armée régulière, il était recruté un homme par sept habitants de 19 à 25 ans ; une portion des rizières communales était attribuée aux soldats ou à leur famille. Chaque soldat restait à l'armée quatre mois ; il avait donc par an huit mois de liberté, qu'il employait à travailler dans son village ; mais il devait répondre à tout appel et était tenu de se soumettre à certaines corvées, telles que les travaux de construction ou de réparation des citadelles.

En temps de guerre, la conscription atteignait un homme sur trois. Au Tonkin, on ne prit qu'un habitant sur dix dans les territoires de Tuyên-Quang, Hưng-Hoá, Cao-Bằng, Lạng-Son, Thái-Nguyên et Quảng-Yên. En Cochinchine, le recrutement n'atteignit qu'un habitant sur huit dans les villages de population dense.

La hiérarchie militaire fut fixée : les divers grades furent répartis, comme ceux des mandarins civils, en neuf degrés ; il appartient au souverain et au ministre compétent seuls de nommer des officiers et de leur remettre des brevets ou commissions.

En 1800, les forces de Gia-Long étaient, d'après un document européen émanant de Barisy qui n'est pas contredit par les ouvrages annamites, ainsi composées ; les troupes de terre auraient atteint un total de 113.000 hommes, on y aurait compté vingt-cinq régiments de 1.200 hommes armés à l'europpéenne, trente bataillons d'artillerie (15.000 hommes), seize bataillons d'éléphants (8.000 hommes et 200 éléphants), la garde royale entraînée à l'europpéenne (12.000 hommes), 42.000 fantassins des anciennes formations, etc...

L'armée de mer paraît avoir été organisée avec le plus grand soin, du moins sur le papier, car comme pour une partie de l'armée de terre, il n'est pas prouvé que les cadres aient été régulièrement remplis. D'après le document de Barisy, complété par des renseignements fournis par Chaigneau, voici qu'elles auraient été les forces maritimes : 200 bateaux de 16, 18, 20 et 22 canons ; 500 petites galères de 40 à 44 rames armées de pierriers et, à l'avant, d'un canon ; 100 grandes galères de 50 à 70 rames avec canons et pierriers. Ces divers bâtiments étaient montés par 17.600 hommes ; il y en avait 1.200 pour les trois navires européens et l'arsenal de Hué contenait 8.000 ouvriers, artificiers, charpentiers et calfats.

LES TRAVAUX PUBLICS

Gia-Long, dès le début de la période, s'occupait de faire réparer les routes et les ponts. Des ré-

glements furent publiés, déterminant les fonctionnaires qui seraient chargés de ce soin dans chaque province, l'emploi qui devait être fait des corvées, le salaire des ouvriers, etc... Ils étaient payés en riz et travaillaient à la tâche.

Le réseau des communications fut rétabli et entretenu d'un bout à l'autre de l'Empire ; des ponts furent construits. L'entretien des canaux et des digues fut recommandé à la sollicitude des mandarins ; des travaux considérables furent entrepris, principalement au Tonkin, pour la réfection des digues. A maintes reprises, les Gouverneurs signalèrent des dégâts provoqués par les inondations, et l'Empereur eut à accorder souvent des remises d'impôts dans la région du delta du Fleuve Rouge. A la fin de son règne, cependant, le système des digues était assez complet pour que l'on pût espérer éviter à l'avenir de grands désastres ; par malheur, elles ne furent pas entretenues partout avec assez de soin.

Les ports de mer reçurent des améliorations notables. Des greniers publics furent construits dans toutes les provinces ; on y conservait du riz en prévision des périodes de famine. Pour le service des postes et des relais réorganisé et pour les voyageurs, des maisons de relais furent établies sur les routes.

Gia-Long fit réparer les citadelles d'un grand nombre de villes et en fit bâtir de nouvelles ; des casernes furent aussi élevées dans les villes. La citadelle de Hué était parmi toutes celles de l'Extrême-Orient, la plus remarquable au dire des voyageurs européens. Un Anglais, qui la vit en 1819, la décrit ainsi : « C'est un carré de cinq à six milles de tour, elle est fortifiée suivant les règles de la fortification européenne, le plan imitant un des chefs-d'œuvre de Vauban (la ville de Strasbourg, je crois). Elle a vingt-quatre bastions, chacun avec trente-six canons de 18 à 68 livres, tous fondus dans ses propres fonderies... Les remparts sont d'environ 50 pieds de haut, de grande épaisseur, avec casemates à l'épreuve des bombes, magasins, etc... Les portes, faites de lourds blocs de pierre de taille, ont au moins 60 pieds de hauteur. Les fossés, à parements de briques, ont au moins 100 pieds de largeur et sont profonds à proportion : les glacis, chemins couverts, sont garnis sur les faces et faite de pierre de taille et il en est de même pour l'esplanade en pente vers la rivière. Au-dessus de chaque porte est une construction à deux étages, bien couverte en tuiles... A distances égales sont des escaliers pour les troupes et des plans inclinés pour les canons. Bref, l'ensemble est une œuvre splendide ; le dessin, le fini, la massive solidité et la scientifique régularité en sont vraiment surprenants.

« J'ai vu d'autres fortifications, à Madras et Manille, mais elles sont loin de présenter l'apparence imposante de celles de Hué. »

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU PAYS

A un moment où les traditions littéraires avaient grandement perdu de leur force, Gia-Long fit tout ce qui dépendait de lui par la réorganisation de l'enseignement et des concours, pour les faire reflourir parmi le peuple.

Il estima aussi qu'à l'avènement d'une dynastie nouvelle, il convenait de fixer l'histoire et la géographie du pays ; une géographie générale de l'Annam, compilée par ses ordres, lui fut présentée en 1806. Mais il dû renoncer à faire rédiger une histoire des Lê qu'il aurait voulu conduire jusqu'à la chute de la dynastie. Les documents, en effet, firent défaut ; pendant les troubles, les capitales du Centre, du Nord et du Sud, les chefs-lieux de provinces avaient été plusieurs fois livrés au pillage et les bibliothèques royales dispersées et détruites.

Gia-Long fit appel à ses sujets ; dans un édit de 1811, il s'exprime ainsi : « Les livres des bibliothèques royales sont tous perdus, mais les bibliothèques particulières doivent en contenir encore. Les habitants qui possèdent des exemplaires des anciennes annales et des ouvrages traitant de l'histoire ou des lois du pays, devront les remettre aux fonctionnaires provinciaux ; je les récompenserai moi-même ».

A la suite de cet édit, ordre fut donné dans les provinces du Tonkin de recueillir tous les ouvrages relatifs à la dynastie des Lê. Cette même année 1811, Gia-Long fit venir à Huê des fonctionnaires de l'enseignement pour remplir auprès de lui les fonctions d'historiographes. On le voit aussi, en 1818, charger Mạc-Công-Du, descendant de Mạc-Cửu, de réunir des documents sur l'histoire de Hà-Tiên.

Il institua à la capitale une commission de lettrés dont les membres furent chargés de préparer l'histoire qu'il laisserait à ses descendants le soin d'établir.

Cette préoccupation se traduisit par un nouvel édit dont la promulgation suivit de près celui dont on vient de lire un fragment. Ayant résolu de rassembler les éléments d'une histoire des faits qui s'étaient écoulés de 1773 à 1802, auxquels il avait pris une si grande part, il s'adressa de nouveau à tous ceux qui pouvaient avoir quelques renseignements sur cette époque, et encouragea les témoins à parler : « Ceux qui feront connaître des faits exacts, disait-il, seront récompensés, et ceux qui dévoileront des faits blâsant (la majesté royale) ne seront pas punis ».

★★

Après un règne glorieux de dix-huit ans, Gia-Long s'éteignit le 3 février 1820.

« Depuis la dynastie des Hồng-Bàng, nul souverain ne déploya autant d'habileté. Son mérite et sa vertu furent grands. Il a fait réparer les citadelles et les tombeaux des rois ; il a ouvert les temples ; il a organisé la hiérarchie des fonctionnaires ; il a réglementé les examens ; il s'est occupé des rites, de l'enseignement et des lois. Il a perpétué le culte des Lê et celui des Trinh. Il a refusé les offrandes des petits royaumes ; il s'est défendu contre les entreprises du Siam, il a protégé le Cambodge, il a nourri le Laos. Le monde entier a connu sa puissance ; les états tributaires ont apprécié sa bonté. Il était un bon souverain. » (*Thật-Lục, Annales Historiques.*)

(D'après Ch. MAYBON.)



M^{GR} PIGNEAU DE BÉHAINE, Evêque d'Adran



o pitié ! o vertu ! que nous étés nobles et dignes d'être ambitieuses !
 C'est vous qui elevez l'homme, qui le rendez grand dans ses idées,
 ses penchants et ses vœux. C'est vous qui maintenez l'ordre dans ses
 pensées, ses sentiments et ses actions. il n'y a que vous qui puissiez lui
 procurer la bien inestimable d'une douce paix. vous lui faites
 éprouver au fond du cœur un contentement que les libéraux nous
 faisons sans. Joissance inexprimable, mais qui n'est appréciée
 que par celui qui la sent.
 Je m'arrête. mon âme sur votre bonté m'a emporté.
 Adieu.
 Cochinchine 26 Nov. 1794
 + l'Evêque d'Adran

Portrait et autographe de Mgr PIGNEAU de BÉHAINE, évêque d'Adran.

LE PRINCE CANH

(1780-1801)



D'après un portrait peint par Mauperin en 1787, exposé en 1791 à l'Académie royale de peinture et de sculpture, conservé au Séminaire des Missions Etrangères.

Le prince Canh avait 4 ans quand son père, Nguyễn-Anh, le confia à Mgr d'Adran, chargé d'aller demander des secours en France pour rétablir le roi de Cochinchine sur son trône. L'évêque, le prince, un membre de sa famille et trois visiteurs annamites arrivèrent en février 1785 à Pondichéry et n'en repartirent qu'au mois de juillet 1786, pour débarquer à Lorient en février 1787.

A Paris, le costume exotique, l'extrême jeunesse et les malheurs du prince Canh produisirent une vive sensation dans les salons. On donna des fêtes en son honneur, et on composa des chansons sur l'évêque d'Adran et son jeune protégé :

Dans cet asile est le bonheur ;
J'y vois la vertu, la candeur ;
Mes enfants, avec allégresse
Joignez-vous à ma faible voix :
Je veux célébrer à la fois
L'auguste enfance et la sagesse.
Tôt, tôt, tôt
Battons chaud,
Tôt, tôt, tôt,
Bon courage.

Il faut avoir cœur à l'ouvrage.
Commençons par l'illustre enfant.
Que son sort est intéressant !
Fait pour porter le diadème,
On le voit assis parmi nous ;
Royal enfant, consolez-vous,
Vous régnerez, Adran vous aime.
Tôt, tôt, tôt,
Etc..., etc...

★★

Sur le portrait de Mauperin, le prince, en costume et bottes rouges, est représenté la main droite posée sur un bonnet mandarinal de grande tenue. Sur sa tête est enroulé un turban prêté par le coiffeur de Marie-Antoinette Léonard.

Le prince Canh retourna en Cochinchine avec l'évêque d'Adran en juillet 1789 et son père lui confia à plusieurs reprises le commandement d'une partie de ses troupes. Il mourut, emporté par une fièvre éruptive à l'âge de vingt et un ans.

Traité entre Le Roi
et
Le Roi de la Cochinchine

Nguyen anh, Roi de la Cochinchine
ayant été dépouillé de son État, et se trouvant
dans la nécessité d'employer la force d'une armée pour
les recouvrer, a envoyé en France Le Sieur Joseph-

24

En foi de quoi Nous plénipotentiaires
avons signé le présent Traité, et y avons fait apposer le sceau
de nos armes.

Fait à Versailles le vingt-huit Novembre mil sept
cent quatre-vingt-sept.

Le R. *W. de Lamoignon*
+ *J. G. de Lamoignon*



Article séparé
Pour la vie de prévenir toutes difficultés et mécontentements

Premières et dernières lignes du traité de 1787
entre le Roi de France et le Roi de la Cochinchine.

Jean-Baptiste CHAIGNEAU (1769-1832)



Copie du tableau appartenant à M. Gaston de CHAIGNEAU.

Jean-Baptiste Chaigneau, né à Lorient, le 8 août 1769, navigua de 1781 à 1787 et obtint le grade de volontaire de 1^{re} classe de la Marine royale. En 1791, il s'embarqua sur « la Flavie » qui partait à la recherche de La Pérouse et fut désarmée à Macao en 1794. C'est à ce moment que Chaigneau passa en Cochinchine ; il devint bientôt l'un des principaux collaborateurs de Nguyễn-Anh.

Le tableau que nous reproduisons représente Chaigneau vêtu d'un costume partie oriental, partie européen. La tunique, avec ses six brandebourgs à glands de passementerie, rappelle celle du prince Canh. L'épaulette est inspirée de l'uniforme français. Le pantalon de soie rouge, très ample et retombant sur des bottes

chinoises, doit être retenu aux hanches, selon l'usage annamite, par une ceinture dont les pans dépassent sous la tunique.

Après vingt-cinq ans de séjour en Indochine, Chaigneau obtint de Gia-Long un congé pour se rendre en France. Il s'embarqua le 13 novembre 1819 à bord d'un navire de commerce français, « Le Henri », et arriva à Bordeaux le 14 avril 1820, pour repartir dès le 1^{er} décembre, avec le titre de Consul de France à Hué. A son retour, Chaigneau ne trouva pas auprès du nouvel Empereur, Minh-Mang, l'accueil que lui réservait Gia-Long. En butte à l'hostilité de mandarins, il quitta définitivement l'Indochine le 21 mars 1825.

D'après l'« Iconographie historique de l'Indochine Française »
par Paul BOUDET et André MASSON

Philippe VANNIER (1762-1842)

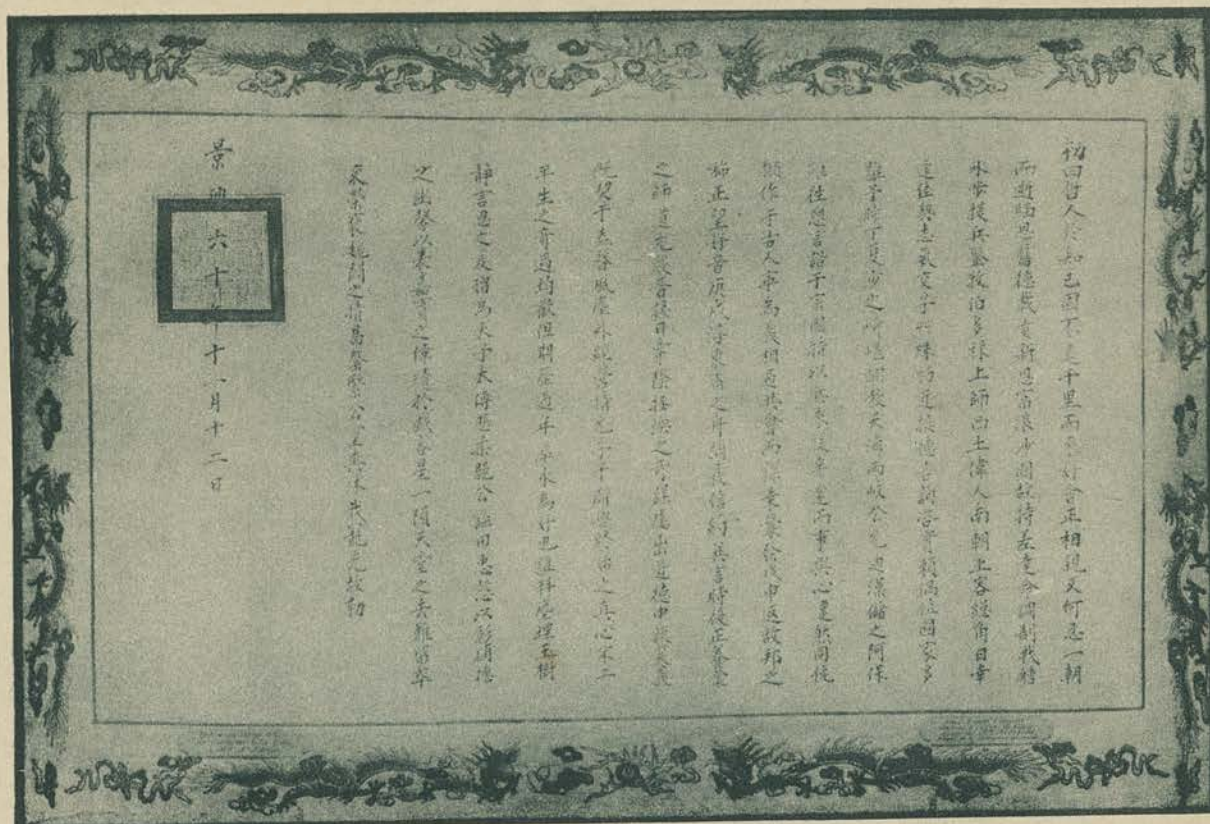


Tableau appartenant à Mme VANNIER.

Philippe Vannier, né en 1762 à Auray, en Bretagne, volontaire du cadre colonial de la Marine française, arriva en Cochinchine en 1789. Il exerça des commandements dans la flotte de Nguyễn-Anh et assista à la prise de Qui-Nhon et de Hué. Après sa victoire, Gia-Long le récompensa en le nommant son conseiller et en lui donnant les titres de délégué impérial, général de régiment et marquis de Chên-Thanh. Il rentra en France en 1825, après trente-six ans de séjour en Cochinchine : de tous les anciens compagnons de l'évêque d'Adran, c'est lui qui compte les états de service les plus longs.

Son portrait a été exécuté après son retour en France, où il se fixa à Lorient. On remarquera sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur que lui décerna Louis XVIII en 1819.

LE BREVET POSTHUME DÉLIVRÉ A M^{GR} D'ADRAN



Copie conservée au Musée d'Origny-en-Thiérache.

Mgr Pigneau de Béhaine mourut le 9 octobre 1799, à l'âge de cinquante-sept ans. Au médecin qui l'assistait, ses dernières paroles furent : « Retournez auprès du roi et racontez à Sa Majesté ce que vous avez vu ; dites-lui que je n'ai nulle inquiétude, nulle frayeur, afin qu'il connaisse que les Européens savent vivre et mourir ».

Des funérailles magnifiques furent célébrées à Gia-Dinh le 16 décembre. A la tête d'un convoi qui ne comprenait pas moins de 40.000 hommes, le prince Canh conduisit les restes mortels de l'évêque à la maison qu'il possédait aux environs de Saigon et où devait être élevé l'année suivante le tombeau qui existe encore.

Afin de donner un témoignage éclatant de sa reconnaissance, Nguyễn-Anh fit broder sur soie un brevet contenant l'éloge du prélat, dont l'original, conservé jusqu'en 1922 à l'évêché de Saigon, a été envoyé à cette date au Séminaire des Missions Etrangères à Paris, pour y être conservé dans de meilleures conditions.

« ... Le souvenir des vertus que ce sage pratiquait depuis longtemps ne cesse d'occuper mon esprit et de faire le sujet de mes réflexions et je veux en ce moment donner une preuve authentique de ma reconnaissance pour les bienfaits que j'ai reçus de lui, afin de m'acquitter de ce que je dois à son mérite. En Europe, il passait pour un homme doué d'un talent et d'un mérite extraordinaires. Dans cette Cour, on le regardait comme le plus illustre étranger qui y ait jamais paru...

« Afin de répandre au loin la bonne odeur de ses vertus, que sa rare modestie lui faisait toujours tenir cachées avec soin, et de laisser à la postérité un monument authentique qui atteste ses grandes actions et ses rares mérites, je le décore de la dignité et des titres ci-énoncés : Très haut et puissant seigneur et prince Pigneau, premier ministre d'Etat et gouverneur de l'héritier présomptif de la Couronne, surnommé Trung-Y. Le corps de ce grand homme est tombé en ruines ; son âme, qui y était comme dans une terre étrangère, s'est envolée au ciel... »

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE L'EMPEREUR GIA-LONG

NGUYEN-KIM (restaure les Lê en 1533)

NGUYEN-HOANG ou Tiên-Vuong
2^e fils de Nguyên-Kim
(1558-1613)

SAI-VUONG ou Hi-Tôn
6^e fils du précédent
(1613-1635)

CONG-THUONG-VUONG ou Thân-Tôn
2^e fils du précédent
(1635-1648)

HIEN-VUONG ou Thai-Tôn
2^e fils du précédent
(1648-1687)

NGAI-VUONG ou Anh-Tôn
2^e fils du précédent
(1687-1691)

MINH-VUONG ou Hiên-Tôn
fils aîné du précédent
(1691-1725)

NINH-VUONG ou Tuc-Tôn
fils aîné du précédent
(1725-1738)

VO-VUONG ou Thê-Tôn
fils aîné du précédent
(1738-1765)

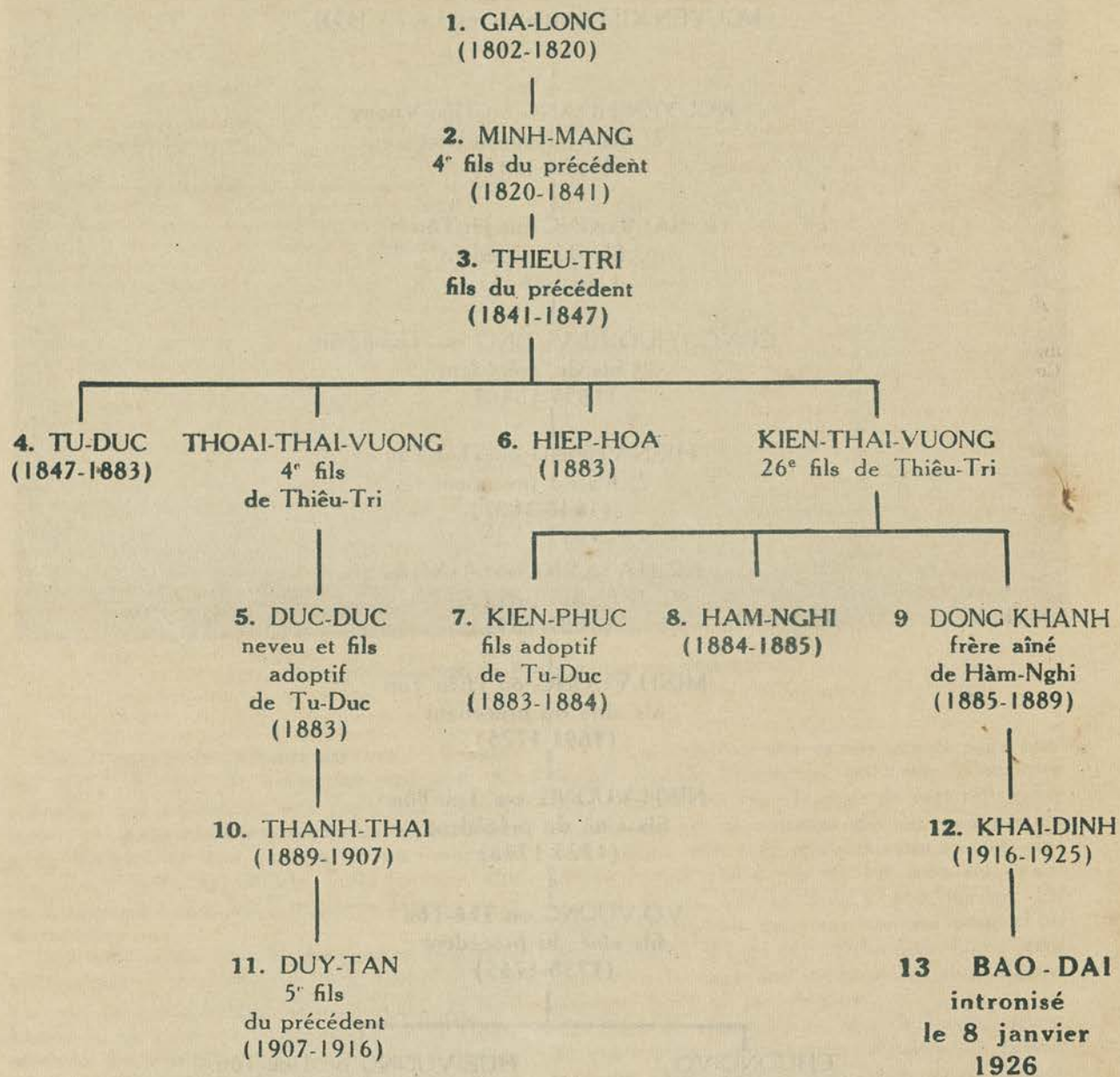
CHUONG-VO
2^e fils du précédent
mort en 1765

HUE-VUONG ou Duê-Tôn
16^e fils de Vo-Vuong
(1765-1778)

Usurpation des Tây-Son
(1778-1802)

NGUYỄN-ANH
Gia-Long
(1802-1820)

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE DES NGUYỄN



L'EMPEREUR GIA-LONG ET LES FRANÇAIS



la mort de l'Evêque d'Adran (9 octobre 1799), il ne restait plus auprès de Gia-Long que quelques officiers français. Olivier était mort au mois de mars précédent ; Dayot, Lebrun, Magon de Médine, Girard de l'Isle-Sellé, Guillon, Guilloux et d'autres encore avaient quitté le pays.

Après 1802, on ne comptait plus à la cour que Philippe Vannier, Jean-Baptiste Chaigneau, de Forsans et le médecin Despiau. Celui-ci paraît n'avoir occupé qu'une situation très effacée ; mais les premiers avaient reçu le titre de *Trưởng-Cor* qui les plaçait assez haut dans la hiérarchie, puisqu'il était de la seconde classe du second degré des mandarins militaires (1).

Après son installation à Huê, conte le fils de Chaigneau dans ses souvenirs, Gia-Long régularisa la position des Français qui étaient encore à son service, en leur faisant délivrer des titres définitifs de grands mandarins, en échange des brevets provisoires qu'il leur avait remis pendant le cours de la guerre. Il régla l'étiquette qui devait être observée à la cour lors des réceptions, et par considération toute spéciale, dispensa les Français de l'humiliante formalité des salutations qui consiste à se prosterner cinq fois devant le souverain à chaque cérémonie, se contentant, de leur part, de cinq inclinaisons de tête. Il attribua à chacun une garde personnelle composée de

cinquante soldats. Ces soldats, inscrits sur un contrôle particulier, étaient entièrement à leur disposition.

De Forsans mourut quelque dix ans après la victoire définitive de Gia-Long ; ses trois compatriotes, restés seuls, vivaient naturellement dans la plus grande intimité ; ils n'avaient pas perdu l'espoir de revoir leur patrie et s'entretenaient souvent de la France, où tant d'événements s'étaient passés depuis plus de trente ans qu'ils en étaient partis. Suivant une lettre de Vannier, il est permis de supposer qu'ils auraient essayé de retourner en Europe s'ils avaient eu quelque occasion favorable, et si l'état de guerre entre la France et l'Angleterre n'avait pas mis obstacle à la réalisation de leurs désirs. Aussi, quelle fut leur joie lorsqu'ils apprirent, vers le mois de septembre de l'année 1817, qu'un navire français était arrivé à Tourane, c'était la *Paix*, de Bordeaux, capitaine David Chevelaure, subrécargue Borel.

Ce dernier, dans son journal, raconte que Gia-Long « avait fait donner des ordres au Gouverneur pour qu'il procurât au capitaine et autres personnes de l'équipage tous les moyens de se rendre commodément à Huê ».

Arrivé dans la capitale, il s'empresse d'aller dans la maison de Chaigneau où il trouva aussi Vannier, « il est facile de comprendre les émotions délicieuses que leur occasionna la présence d'un compatriote, émotions qu'ils n'avaient point ressenties vingt-cinq années consécutives ; ils se comblèrent de soins et de bontés. Ils devinaient tout ce qui pouvait nous être agréable. Leurs attentions généreuses m'ont mis à même de vérifier jusqu'où va la force du sentiment qui nous attache au sol qui nous a vu naître... Le zèle officieux avec lequel ils nous ont servis, l'intérêt que nous leur avons inspiré, la chaleur patriotique qu'ils ont prise pour renouer nos relations, pour alimenter de nouveau un commerce étroit entre la Cochinchine et la France, méritent la reconnaissance de leur roi et de tous les Français chez lesquels rien de ce qui peut contribuer à la prospérité de leur pays n'est indifférent ».

Sous la restauration, on se préoccupa vivement en France, et dans les milieux officiels et dans les milieux commerciaux, de nouer des relations avec la Cochinchine. Des maisons de Bordeaux préparaient des expéditions, envoyaient des navires, cherchaient des informations sur les produits du pays, sur la possibilité de les échanger contre les produits français. Le duc de Richelieu, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères, se renseigna auprès des missionnaires sur les conditions du commerce en Chine et en Cochinchine. Le 17 septembre 1817, il écrivit à Chaigneau. Sa lettre parlait des vues bienveillantes du Gouvernement, de son désir de fonder en Cochinchine un commerce durable ; il demandait à Chaigneau de favoriser les entreprises des armateurs français et le chargeait de lui fournir des renseignements.

(1) Voici, à titre d'information, le brevet de Chaigneau (Trad. du *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, 1915) :

« Nomination du Khâm-Sai, Thuộc-Nội Cai-co Nguyễn-văn-Thăng, Chánh-Quản du navire de cuivre Long-Phi, du corps d'armée du Centre.

« Vous dont la bravoure se joue des tempêtes furieuses et dont la magnifique ténacité brave le courroux des flots ; de même que les nuages balancés par le vent sont attirés là où apparaît un dragon, telle cette heureuse rencontre au coin du chemin du village, telle cette forte rame adaptée à une barque (dépourvue d'aviron) pour la faire manœuvrer et avancer comme (si c'était) par la force d'un cheval et la conduire à bon port, de même vous avez rendu (à ma cause) des services éminents et inestimables que je dois reconnaître et récompenser.

« Par mesure spéciale, je vous fais Khâm-Sai Thuộc-Nội Trưởng-Cor Marquis de Thăng-Toán, avec maintien au poste de commandement du Long-Phi. Vous commanderez les deux đội de Kiên-thủy du navire et veillerez à leur participation à la guerre dans l'armée du Centre. Vous apporterez sévérité et vigilance pour maintenir (à bord de votre navire) l'honneur et la discipline militaire, et vous ferez régner l'ardeur guerrière aussi enthousiaste et aussi prompt qu'une aile volante, afin de coopérer aux opérations de guerre.

« Vous serez à la hauteur de la situation à laquelle ma confiance vous appelle et vous ne négligerez rien pour faire honneur à votre glorieux passé.

« Ainsi est rédigé et doit être respecté mon décret.

« Fait en la 1^{re} année de Gia-Long ; 11^e mois, 25^e jour (19 décembre 1902). »

Gia-Long, de son côté, fit ce qui était en son pouvoir pour encourager ces tentatives. Les subrécargues de la *Paix* et du *Henry*, — qui avait suivi la *Paix*, — mal renseignés, avaient formé une cargaison dont ils n'avaient pu se défaire complètement, et d'autre part, ils s'étaient trouvés dans l'impossibilité de se procurer une cargaison de retour suffisante ; Gia-Long, tenant compte de ces difficultés, leur accorda remise entière des droits et leur donna l'occasion de revenir par un contrat désignant les objets à importer. Le mandarin délégué aux rapports avec les étrangers complimenta les capitaines et les subrécargues sur leur exactitude à se conformer aux lois et usages du pays, et leur confirma les bonnes intentions du Souverain. « En continuant de même, disait-il, les Français pourront voir durer bien des années la bonne intelligence entre les deux nations ».

En 1819, le *Henry* fut expédié de nouveau en Cochinchine, ainsi qu'un autre navire, le *Larose* ; l'entreprise fut cette fois couronnée de succès. La bienveillance de Gia-Long à l'égard des négociants ne se démentit pas. « La promesse d'un bon accueil qu'on avait faite, dit l'un d'eux, a été fidèlement et ponctuellement exécutée. Les marchandises ont été prises et payées avec la plus loyale et scrupuleuse exactitude. Ces deux bâtiments s'y sont chargés, en retour, de sucre, thé et soie écru, et ont, en outre, rapporté de l'argent du pays. Cette deuxième expédition a donc eu, sous tous les rapports, un succès complet. »

Dans l'intervalle des voyages des navires de commerce, une frégate, la *Cybèle*, commandant de Kergariou, avait relâché à Tourane ; sa mission était de faire connaître dans les mers des Indes que « le vrai roi de France était rétabli sur le trône de ses pères ». Kergariou sollicita donc une audience de Gia-Long ; il avait d'ailleurs des présents à lui remettre de la part de Louis XVIII. Mais comme il n'avait aucune lettre, ni du Roi, ni d'un ministre, l'accréditant spécialement auprès de la cour de Cochinchine, le conseil des mandarins décida qu'il était impossible de le recevoir. Gia-Long ne put qu'approuver cette manière de voir, conforme aux usages diplomatiques ; il fit dire à Kergariou, d'après une lettre de Vannier, « qu'il était bien mortifié de ne pouvoir le recevoir, mais qu'il était obligé de se conformer aux lois ».

Depuis l'apparition des navires français en Cochinchine, Chaigneau, dit son fils, « ne cessait de porter ses regards vers la France ». Non seulement il souhaitait, après trente années d'absence, revoir son pays et sa famille, mais il désirait aussi porter au Gouvernement français les renseignements que le duc de Richelieu lui avait demandés. L'occasion qu'offrait la présence à Tourane de deux navires français le décida à s'ouvrir de ses intentions. Gia-Long fut étonné de sa demande.

« Comment, dit-il, vous voulez nous quitter ? Mais pourquoi Nous abandonnez-vous ? Est-ce que vous êtes mécontent de Nous ? Avons-Nous fait quelque chose qui vous soit désagréable ? Quelqu'un de Notre cour vous a-t-il offensé ? Dites-le moi franchement et à l'instant j'en ferai une éclatante justice. »

— Non, Sire, répondit mon père, je n'ai jusqu'à présent, qu'à me louer des bontés du roi, et Son amitié ainsi que Sa bienveillance habituelle m'ont suffisamment préservé des mauvais procédés qu'auraient pu avoir à mon égard ceux qui n'ont pas pour moi les mêmes sentiments que Votre Majesté. Mais, éloigné de ma patrie depuis trente ans, dont vingt-cinq ont été consacrés à Votre service, j'éprouve le besoin de revoir mon pays natal et de visiter ma famille. Votre Majesté est trop juste pour ne pas comprendre le désir que j'ai de profiter de l'occasion qui se présente pour réaliser mes vœux.

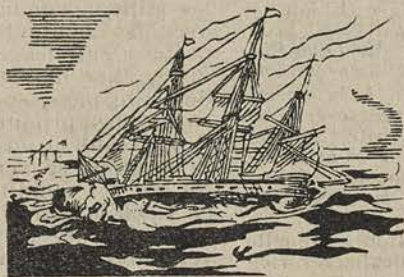
— Votre désir, reprit le roi, est trop légitime et je ne puis vous en vouloir. Allez, noble ami, serviteur dévoué ; que le Ciel vous protège partout, que votre voyage s'accomplisse de la manière la plus heureuse, et revenez au plus tôt. »
— (Souvenirs de Michel-Duc Chaigneau.)

Gia-Long lui accorda un congé de trois ans et lui fit verser, en guise de gratification, deux années de solde. Il s'embarqua sur le *Henry* et arriva en France au mois d'avril 1820.

Chaigneau fut reçu avec ferveur ; le roi lui donna audience, et moins d'un an après son arrivée, il quitta la France investi de la qualité de consul, et muni de pleins pouvoirs pour conclure un traité de commerce avec la Cochinchine.

Mais il ne devait pas trouver Gia-Long vivant. Avec l'Empereur s'achevait la première étape de la collobaration Franco-Annamite.

(D'après Ch. MAYBON.)



DOCUMENTS HISTORIQUES

L'Evêque d'Adran est député en France par Nguyễn-Anh.

Délibération du Conseil royal de la Cochinchine.

L ayant délibéré sur l'état présent des affaires publiques, il fut résolu :

1° Que le secours d'une puissance européenne devenant nécessaire pour rétablir le roi dans tous ses droits, Sa Majesté serait priée de remettre ses intérêts entre les mains du roi de France dont la puissance, la beauté et l'équité du Gouvernement lui étaient connues, par préférence à toute autre nation européenne ;

2° Que, pour commencer et terminer une négociation de cette importance, il serait proposé au roi de s'adresser à M. l'évêque d'Adran, Français d'origine, dont toute la nation connaît depuis longtemps la prudence et l'amour du bien ;

3° Que le roi le munirait de pouvoirs illimités pour, au nom de Sa Majesté, demander à la Cour de France les secours nécessaires, et prendre avec elle les arrangements les plus convenables et les plus propres à procurer l'avantage des deux nations intéressées ;

4° Que, pour assurer ladite Cour de France de la droiture de ses intentions, ledit seigneur roi serait prié de consentir à remettre entre les mains dudit prélat français le prince royal, son fils unique et héritier de ses Etats, s'en rapportant à ses soins pour l'éducation d'un prince si cher au cœur du roi et précieux à toute la nation ;

5° Que, pour éviter les difficultés de s'assurer du véritable contenu d'écrits faits en langue étrangère et dans un pays où il n'y a d'interprètes que les personnes intéressées, le roi serait prié de vouloir confier audit prélat le sceau principal de sa dignité royale et qui, par toute la nation, en est regardé comme l'investiture, afin que, dans tous les cas, la Cour de France fût assurée des pouvoirs de M. l'évêque d'Adran et pût compter sur le succès de l'entreprise qu'elle pourrait faire ;

6° Que ledit prélat demanderait à la Cour de France, au nom du roi de la Cochinchine, un secours de quinze cents hommes, le nombre de vaisseaux nécessaires pour leur transport, de l'artillerie de campagne, des munitions de guerre, et tout ce qu'il serait nécessaire et utile à l'expédition ;

7° Qu'il serait donné pour gouverneur au prince royal et héréditaire et pour accompagner l'évêque d'Adran, deux des principaux officiers de la Cour, avec toute la suite nécessaire, lesquels officiers seront aussi garants du désir sincère qu'a le roi de traiter avec la Cour de France ;

8° Que M. l'évêque d'Adran sera chargé de proposer au nom du roi et de son conseil de faire cession et de donner au roi de France, en pleine et entière souveraineté, l'île qui ferme le port principal de toute la Cochinchine, appelé par les Européens le port de Touron (1) et par les Cochinchinois Hoinan, pour y faire des établissements en la matière et forme qu'il jugera plus à propos ;

9° Qu'il sera de plus accordé à la nation française conjointement avec les Cochinchinois, la propriété dudit port, afin d'y pouvoir garder, caréner et construire tous les vaisseaux que la Cour de France jugera nécessaires ;

10° Que ledit prélat proposera aussi à la Cour de France la propriété de l'île appelée Poulo-Condore ;

11° Que le roi accordera à la nation française le commerce de ses Etats exclusivement à toutes les nations européennes ;

12° Que le roi s'engagera, si la France le rétablit et le soutient dans ses Etats, à donner au roi de France les mêmes secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères, etc., toutes les fois qu'il en sera requis et partout où besoin sera ;

(1) Tourane.

13° Que le roi sera prié de prévenir M. l'évêque d'Adran que, si la Cour de France venait à demander des choses que Sa Majesté n'aurait pu prévoir, ledit prélat ne devrait y consentir qu'autant que les articles demandés ne porteraient préjudice en aucune manière aux intérêts de son peuple dont ledit seigneur roi est le père et le défenseur ; que ledit prélat, parfaitement instruit des mœurs et coutumes des Cochinchinois, représenterait à la Cour de France que le traité que le roi désire conclure avec elle n'aurait de consistance qu'autant que les conditions en seraient équitables et avantageuses aux deux nations contractantes ;

14° Enfin, que le roi sera prié de faire connaître à M. l'évêque d'Adran que, en remettant entre ses mains son sort et celui de tous ses sujets, il attend de son attachement pour sa personne royale qu'il mettra dans cette négociation, avec la célérité mesurée par les circonstances, toute la prudence et la maturité que ledit seigneur roi lui a toujours reconnues ; que de cette opération dépend le succès d'un ministère qu'il a rempli avec zèle et pour lequel il a fait les plus grands sacrifices ; qu'enfin, en faisant connaître par le succès la bonté de l'Être suprême dont il est le ministre, et la bienfaisance du Grand Roi dont il est le sujet, il méritera à jamais les éloges et la reconnaissance du roi et de toute la nation cochinchinoise.

Délibéré au Conseil royal le deuxième jour de la septième lune de la quarante-troisième année du règne de Canh-Hung (1).

(Archives des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, Inde Orientale, vol. 19, folio 101. Reproduit par A. FAURE, *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, 1891, pp. 51-54).

(1) Cette date de la version française, date qui correspond au 18 août 1782, est à peu près sûrement inexacte à cette époque, l'évêque d'Adran, de son propre aveu, était caché au Cambodge.

L'original de la pièce étant perdu, il est impossible

SUPPLIQUE DE NGUYEN-ANH A LOUIS XVI

« Le Roi de la Cochinchine au Grand Roi de l'Ouest.

« Malgré la différence d'étendue de mon pays et celle de votre illustre royaume, malgré la distance considérable qui nous sépare, persuadé que vous croirez à ma sincérité, je me suis décidé, d'après l'avis de Canh-Chi (l'évêque d'Adran), de m'adresser à vous. J'ai donc confié mon fils Canh à Canh-Chi et lui ai remis le sceau de l'empire, afin que vous ayez toute confiance en lui, pour qu'il se rende auprès de vous et qu'il demande les secours nécessaires pour rentrer dans mon royaume.

« Connaissant vos vertus, je me flatte que vous daignerez accueillir mon jeune enfant, que vous aurez compassion de son sort, et j'espère que dans peu j'aurai la joie de le voir revenir avec les secours nécessaires.

« J'attends avec impatience le retour de Canh-Chi, et soyez persuadé que je conserverai toujours le souvenir de vos bienfaits.

« King-Hing, cinquantième année, à la seconde lune, le vingt-deuxième jour (2). »

(Archives des Affaires Etrangères, Asie, vol. 21, p. 67. Reproduit par A. FAURE, p. 54, et par A. LAUNAY, *Documents historiques*, tome III, p. 160.

Textes recueillis et groupés par

G. TABOULET.

de savoir si la délibération en question du Conseil royal de Cochinchine a été prise en 1782, en 1783, en 1784 ou même en 1785, année durant laquelle Nguyễn-Anh, complètement battu par les Tây-Son, dut chercher un refuge dans l'île de Phu-Quôc.

(2) La date, qui correspond à 1790, est erronée, du fait probablement d'une faute de traduction, impossible à rectifier, l'original, ici aussi, étant perdu. Cette lettre dut être emportée de Phu-Quôc à l'évêque d'Adran en 1785.

Le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Cochinchine.

(28 Novembre 1787)

NGUUYEN-ANH, roi de la Cochinchine, ayant été dépouillé de ses Etats, et se trouvant dans la nécessité d'employer la force des armes pour les recouvrer, a envoyé en France le sieur Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, dans la vue de réclamer le secours

et l'assistance de Sa Majesté, le Roi très-chrétien, Sa dite Majesté, convaincue de la justice de la cause de ce prince, et voulant lui donner une marque signalée de son amitié comme de son amour pour la justice, s'est déterminée à accueillir favorablement la demande faite en son nom. En conséquence, elle a autorisé le

sieur comte Emile de Montmorin, maréchal de ses camps et armées, chevalier de ses Ordres et de la Toison d'or, son conseiller en tous ses conseils, ministre et secrétaire d'Etat de ses Commandements et Finances, ayant le département des Affaires Etrangères, à discuter et arrêter avec le sieur évêque d'Adran, la nature, l'étendue et les conditions des secours à fournir ; et les deux plénipotentiaires après s'être légitimés, savoir : le comte de Montmorin en communiquant son plein pouvoir, et l'évêque d'Adran en produisant le grand sceau du royaume de la Cochinchine, ainsi qu'une délibération du Grand Conseil dudit Royaume, sont convenus des points et articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Le roi très-chrétien promet et s'engage de seconder de la manière la plus efficace, les efforts que le roi de la Cochinchine est résolu de faire pour rentrer dans la possession et jouissance de ses Etats.

ARTICLE 2. — Pour cet effet, Sa Majesté très-chrétienne enverra incessamment sur les côtes de la Cochinchine, à ses frais, quatre frégates avec un corps de troupe de douze cents hommes d'infanterie, deux cents hommes d'artillerie, et deux cent cinquante Cafres. Ces troupes seront munies de tout leur attirail de guerre, et nommément d'une artillerie compétente de campagne.

ARTICLE 3. — Le Roi de la Cochinchine, dans l'attente du service important que le Roi très-chrétien est disposé à lui rendre, lui cède éventuellement, ainsi qu'à la couronne de France, la propriété absolue de la souveraineté de l'île fermant le port principal de la Cochinchine appelé Hoi-Nan et par les Européens Touron, et cette propriété et souveraineté seront incommutablement acquises dès l'instant où les troupes françaises auront occupé l'île susmentionnée.

ARTICLE 4. — Il est convenu en outre que le Roi très-chrétien aura concurremment avec celui de la Cochinchine la propriété du port susdit, et que les Français pourront faire sur le continent tous les établissements qu'ils jugeront utiles, tant pour leur navigation et leur commerce que pour garder et caréner leurs vaisseaux et pour en construire. Quant à la police du port, elle sera réglée sur les lieux par une convention particulière.

ARTICLE 5. — Le Roi très-chrétien aura aussi la propriété et la souveraineté de l'île de Poulo-Condore.

ARTICLE 6. — Les sujets du Roi très-chrétien jouiront d'une entière liberté de commerce dans tous les Etats du Roi de la Cochinchine, à l'exclusion de toutes les autres nations européennes. Ils pourront pour cet effet aller, venir et séjourner librement, sans obstacle et sans payer aucun droit quelconque pour leurs personnes à con-

dition toutefois qu'ils seront munis d'un passeport du Commandant de l'île de Hoi-Nan. Ils pourront importer toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, à l'exception de celles qui seront défendues par les lois du pays ; ils pourront également exporter toutes les denrées et marchandises du pays et des pays voisins sans exception ; ils ne paieront d'autres droits d'entrée et de sortie que ceux qu'acquittent actuellement les naturels du pays, et ces droits ne pourront être haussés en aucun cas et sous quelque dénomination que ce puisse être. Il est convenu, de plus, qu'aucun bâtiment étranger, soit marchand, soit de guerre, ne sera admis dans les Etats du Roi de la Cochinchine que sous pavillon français et avec un passeport français.

ARTICLE 7. — Le Gouvernement cochinchinois accordera aux sujets du Roi très-chrétien la protection la plus efficace pour la liberté et la sûreté tant de leurs personnes que de leurs effets, et en cas de difficulté ou de contestation, il leur fera rendre la justice la plus exacte et la plus prompte.

ARTICLE 8. — Dans le cas où le Roi très-chrétien serait attaqué ou menacé par quelque puissance que ce puisse être, relativement à la jouissance des îles de Hoi-Nan et Poulo-Condore, et dans le cas où Sa Majesté très-chrétienne serait en guerre avec quelque puissance, soit européenne, soit asiatique, le Roi de la Cochinchine s'engage à lui donner des secours en soldats, matelots, vivres, vaisseaux et galères ; ces secours seront fournis trois mois après la réquisition, mais ils ne pourront pas être employés au delà des îles Moluques et de la Sonde, et du détroit de Malacca. Quant à leur entretien, il sera à la charge du souverain qui les fournira.

ARTICLE 9. — En échange de l'engagement énoncé dans l'article précédent, le Roi très-chrétien s'oblige d'assister le Roi de la Cochinchine lorsqu'il sera troublé dans la possession de ses Etats. Ces secours seront proportionnés à la nécessité des circonstances ; cependant, ils ne pourront en aucun cas excéder ceux énoncés dans l'article deuxième du présent traité.

ARTICLE 10. — Le présent traité sera ratifié par les deux souverains contractants, et les ratifications seront échangées dans l'espace d'un an ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous, plénipotentiaires, avons signé le présent traité et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le vingt-huit novembre mil sept cent quatre-vingt-sept.

(L. S.) Le COMTE DE MONTMORIN
P.-J.-G., EVÊQUE D'ADRAN.

ARTICLE SÉPARÉ. — Dans la vue de prévenir toutes difficultés et mésentendus relativement aux établissements que le Roi très-chrétien est autorisé à faire sur le continent pour l'utilité de la navigation et du commerce, il est convenu avec le Roi de la Cochinchine que ces mêmes établissements seront et appartiendront en toute propriété à Sa Majesté très-chrétienne et que la juridiction, la police et la garde, et tous les actes d'autorité sans exception s'y exerceront privativement en son nom.

Pour prévenir les abus auxquels les établissements mentionnés ci-dessus pourraient donner lieu, il est convenu que l'on n'y recevra aucun Cochinchinois poursuivi pour crime ; et que ceux qui pourraient s'y être introduits seront extradés à la première réquisition du Gouver-

nement. Il est convenu également que tous les Français transfuges seront extradés à la première réquisition du commandant de Hoi-Nan ou de celui de Poulo-Condore.

Le présent article séparé aura la même force et valeur que s'il était inséré de mot à mot dans le présent traité.

En foi de quoi, nous, plénipotentiaires, avons signé, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles, le vingt-huit novembre mil sept cent quatre-vingt-sept.

(L. S.) Le COMTE DE MONTMORIN
P.-J.-G., EVÊQUE D'ADRAN.

Lettre du Roi de Cochinchine à Louis XVI

(31 Janvier 1790)

(Traduction par l'EVÊQUE D'ADRAN)

Moi Nguyễn-Anh, Roi de la Cochinchine, ai l'honneur de faire savoir à très haut et très puissant prince, le Roi de France, que, connaissant par l'histoire des générations antérieures, que le sort des empires était sujet à bien des vicissitudes et que, souvent, la fortune, après leur avoir été favorable, paraissait leur tourner le dos, de même qu'après des revers, il arrivait quelquefois qu'ils fussent plus heureux, pénétré de ces sentiments, j'avais toujours regretté que mon royaume se trouvât dans une distance aussi éloignée qu'il l'est de celui de Votre Majesté. Malgré les mers immenses qui séparent les deux Etats, j'avais souvent entendu les voyageurs parler avec les plus grands éloges des vertus et surtout de la bienveillance de Votre Majesté ; mais, n'ayant alors aucun moyen de faire entendre ma voix au pied de votre trône, je m'étais contenté de conserver dans mon cœur les sentiments de respect et d'admiration que j'en avais conçu.

« La fortune, enfin, permit que je trouvasse un homme en qui je pouvais mettre toute ma confiance ; et me l'étant attaché d'une manière toute particulière, j'eus occasion de faire valoir les grands talents que je lui connaissais. Cet homme est le sieur évêque d'Adran, sujet de Votre Majesté.

« En 1785, une révolution arrivée dans mes Etats m'ayant obligé de les abandonner presque entièrement, je m'occupai aussitôt avec ledit évêque de la grande affaire que je méditais

depuis longtemps ; et après lui avoir confié mon fils et le sceau de mes Etats (1), je me décidai à l'envoyer traiter mes affaires auprès de Votre Majesté, en qualité de mon ministre plénipotentiaire. L'évêque d'Adran, arrivé dans l'Inde la même année, n'ayant pu rien obtenir de ceux qui y commandaient au nom de Votre Majesté, se trouva obligé de continuer son voyage et de mener avec lui le prince, mon fils, jusqu'en France. Ce fut la nouvelle qu'il me donna avant son départ et qu'il me fit parvenir par la flûte *Le Castries*. Je restai plus de deux ans sans recevoir aucune nouvelle et ce ne fut qu'à la fin de 1788 que la frégate *La Dryade* me rapporte que Votre Majesté avait bien voulu traiter mon fils avec bonté et m'avait accordé les secours que j'avais pris la liberté de Lui demander, qu'en conséquence, elle avait ordonné à son Commandant général dans l'Inde de venir me joindre à la tête d'une armée formidable tant de terre que de mer. Cette nouvelle ne fit qu'affermir mes espérances et j'avais un désir inexprimable de voir arriver les secours demandés. L'année suivante, j'eus le plaisir de voir arriver ici l'évêque d'Adran avec mon fils et, par tous les détails qu'ils me donnèrent, je compris que Votre Majesté avait eu véritablement l'intention de venir à mon secours et que tout m'avait manqué que par l'irrésolution de son Commandant dans

(1) Ce passage semble indiquer que la délibération du Conseil royal de Cochinchine citée plus haut et non datée, aurait été prise en 1785.

l'Inde. Cet officier, ne sachant ni avancer, ni reculer, fut cause que je l'attendis longtemps à la mer et qu'après avoir beaucoup souffert, je finis, enfin, par être frustré de toutes mes espérances.

« Par bonheur pour moi, le ciel qui fait connaître ses volontés en soumettant les cœurs des hommes avait déjà disposé tous mes sujets à me recevoir et j'eus, dans ce temps-là même occasion de rentrer dans une partie considérable de mes Etats. Dans l'état actuel des choses, quoique la paix ne soit pas encore entièrement rétablie, je regarde cependant mon sort comme assuré, et toute mon occupation est de former mes officiers et mes soldats pour les préparer à la bataille décisive (2).

« Quant aux secours demandés à Votre Majesté, quoique je ne les aie pas reçus, j'en suis entièrement consolé, quand je pense que Votre Majesté n'y a eu aucune part et que ce n'a été la faute que de son Commandant dans l'Inde. Je n'exprimerais jamais les vifs sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré pour la bonté qu'a eue Votre Majesté de me renvoyer le prince, mon fils, et en réunissant le père et l'enfant, d'avoir, comme on dit, remis dans l'eau un poisson qui en était sorti. L'éloignement, quelque immense qu'il puisse être, ne pourra jamais me faire oublier de si grands bienfaits.

« Quant à mes forces présentes, j'ai une armée assez considérable, tant de terre que de mer, et j'ai même les munitions de guerre et de bouche qui peuvent m'être nécessaires pour l'opé-

ration qui me reste à faire. Je n'osais plus avoir l'indiscrétion de demander les troupes de Votre Majesté, lesquelles dans un si long voyage, ne pourraient, d'ailleurs, que souffrir infiniment des obstacles qu'on y trouve ordinairement. Il me reste seulement à supplier Votre Majesté d'être assurée de ma part aussi étendue que si ces mêmes troupes étaient arrivées jusqu'à moi. Si, dans mes Etats, il pouvait y avoir quelque chose qui pût être utile à Votre Majesté, je la prie instamment de vouloir bien en disposer, et d'être assurée que je ne négligerai rien pour remplir ses intentions. Dans la distance immense qui nous sépare, je parle à Votre Majesté avec la même confiance que si j'étais en sa présence. Puissé-je être assez heureux pour lui faire connaître mes véritables sentiments, manifestés dans cette courte lettre. — La 50^e année de Canh-Hung, le 17^e jour de la 12^e lune (3). »

(Archives des Affaires Etrangères, fonds : Indes Orientales. Reproduit par A. FAURE, *Mgr Pigneau de Béhaine*, 1891, pp. 207-209, et par H. CORDIER, *Correspondance générale de la Cochinchine*, pp. 229-231.)

Textes recueillis et groupés par G. TABOULET.

(2) Nguyễn-Anh porte à ce moment tout son effort sur la réorganisation de sa puissance militaire.

(3) Date correspondant au 31 janvier 1790. La lettre est suivie de la mention suivante : « Je soussigné, certifie que la traduction ci-dessus, ne pouvant être littérale quant au sens, est entièrement conforme à la lettre du roi de Cochinchine. En foi de quoi, je l'ai signée et scellée du cachet de mes armes. A Saigon, le 5 février 1790. Signé : Pierre, évêque d'Adran. »

LE MARÉCHAL A DIT :

La France doit redevenir courageuse dans la souffrance, réalisatrice dans la lutte pour le relèvement national, compréhensive des nécessités de l'heure et de l'organisation de l'ordre nouveau, généreuse et sans haine dans les rapprochements que nous imposeront les lendemains d'une époque tragiquement troublée.

A LA MÉMOIRE DES PIONNIERS FRANÇAIS

Qui, au milieu des marécages,
Firent LONGXUYEN

Et qui laissèrent leur vie à cette tâche,
Dans les actions contre les pirates
Ou par l'effet des maladies.

BODIOU (Vincent)
Matelot de 2^e classe, mort le 17 mai 1869,
à 26 ans.

GUERIN (Alexandre-François)
Matelot de 2^e classe, mort le 17 mai 1869,
à 24 ans.

RONDEAU (Charles-Auguste)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
2 octobre 1869, à 23 ans.

MOINEAU (Adolphe)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
2 octobre 1869, à 23 ans.

BOULANGER (Joseph-Jean)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort
le 24 avril 1871, à 24 ans.

POTIER (Michel-Jules)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
4 novembre 1871, à 29 ans.

BOULIN (Jean)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort
le 12 avril 1872, à 32 ans.

CAUDEBAN (Jean)
Sergent-fourrier d'Infanterie de Marine,
mort le 8 août 1872, à 22 ans.

COINDAT (Annet-Auguste)
Entrepreneur, mort le 25 avril 1872,
à 30 ans.

LERAY (Jean-François)
Missionnaire apostolique,
mort le 12 septembre 1872.

FIEVET (Alfred)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
9 avril 1874, à 24 ans.

MAILLE (Jésophine-Joseph)
Missionnaire apostolique,
mort le 25 juin 1877, à 25 ans.

BIENTZ (Eustache)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
25 juillet 1878, à 23 ans.

HANON (Edouard-François-Joseph)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort
le 25 juillet 1878, à 23 ans.

JAHAN (Eugène-Auguste)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
4 mars 1879, à 25 ans.

DESCHAMPS (Auguste-Michel)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
31 mars 1879, à 25 ans.

LACOSTE (Jean-Eucher)
Caporal d'Infanterie de Marine, mort le
5 novembre 1880, à 21 ans.

ROBERT (Rosalie)
En religion Sœur Isabelle,
morte le 17 septembre 1882.

LALLIER (Ernest)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
8 septembre 1884.

DELARUELLE (Désiré-Frédéric)
Matelot de 2^e classe, mort le
21 novembre 1884, à 22 ans.

POINT-DUMONT (Camille)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
10 avril 1885, à 24 ans.

LAMOUREUX (Jean-Marie-François-Victor)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
10 octobre 1886, à 21 ans.

NGUYEN-VAN-VI
Lieutenant,
mort le 17 novembre 1886.

MAILLARD (Jacques-Joseph-Félicien)
Missionnaire apostolique,
mort le 19 novembre 1887, à 28 ans.

BONYSSON (Marie)
En religion Sœur Gouzogul,
morte le 13 avril 1888, à 39 ans.

COUREAU (Marie-Louise)
En religion Sœur Joromine,
morte le 26 août 1889, à 32 ans.

DELALANDE (Georges-André-René)
Commis principal de 2^e classe, secrétaire
d'arrondissement, mort le 28 juin 1891.

DESCHOUX (Hortense)
En religion Sœur Françoise,
morte le 4 octobre 1892.

LE PENNEC (Yves-Marie)
Soldat d'Infanterie de Marine, mort le
1^{er} juillet 1894, à 24 ans.

GROSSETTE (Alexandre-Pierre)
Professeur de 1^{re} classe, mort le
25 juin 1895, à 42 ans.

VALOUR (Jean-Marie)
Missionnaire apostolique,
mort le 9 mars 1896, à 45 ans.

M^{me} COSTA, née Jarrige (Marie-Joséphine)
Morte le 2 septembre 1893.

(1) Reproduction d'un tableau qui orne le bureau de l'Administrateur-adjoint de Long-xuên.

La Semaine dans le Monde

LES INFORMATIONS DE LA SEMAINE

DU 1^{er} AU 8 JUIN 1942

LES OPERATIONS MILITAIRES EN EXTRÊME-ORIENT

Nouvelles opérations dans le Pacifique.

Le port américain de Dutch Harbour (Unalaska) dans les îles Aléoutiennes a subi trois raids successifs des avions japonais, les 3 et 4 juin.

Moins de vingt-quatre heures après la première attaque contre Dutch Harbour, les forces aéro-navales japonaises lançaient une attaque contre une autre importante base navale américaine du Pacifique, l'île Midway, située à environ 1.100 milles au Nord-Ouest de Hawaï et qui est l'avant-poste le plus occidental des Etats-Unis depuis la capture des îles Wake et Guam. Le 8 juin, la situation était encore confuse et la bataille continuait.

Le Grand Quartier Général japonais a annoncé, le 6 juin, que quatre sous-marins ennemis avaient été coulés sur les côtes du Japon à la fin de mai et dans les premiers jours de juin.

Dans l'Océan Indien.

Une attaque en baie de Diégo-Suarez a été exécutée, le 31 mai, par des sous-marins spéciaux de la marine japonaise. D'après les communiqués nippons, un navire de ligne anglais du type *Queen Elisabeth*, de 30.600 T., et un croiseur léger du type *Arethusa*, de 5.200 T. auraient été sérieusement endommagés. L'Amirauté britannique a démenti ces précisions.

Ainsi, au cours des dix derniers jours, la marine japonaise a pris l'offensive en quatre points (Diégo-Suarez, Sydney, Midway, Dutch-Harbour) d'un gigantesque arc de cercle de plus de 12.000 kilomètres.

En Chine.

Les forces japonaises ont continué leurs opérations dans plusieurs provinces : au Chekiang, où elles ont pris Chuchow, le 6 juin ; au Kiangsi, où elles sont entrées à Fuchow, le 3 juin ; au Kwang-Tung, où Tsung-Fa (à 77 kilomètres au Nord-Est de Canton) a été occupé le 1^{er} juin, et enfin au Suiyuan et au Honan.

SUR LES FRONTS D'EUROPE ET D'AFRIQUE

En Russie.

Les batailles de Kertch et de Kharkov n'ont pas été des opérations décisives.

Du 1^{er} au 8 juin, des attaques locales ont été signalées dans divers secteurs ; Sébastopol paraît particulièrement visé et, malgré l'opiniâtre résistance de la garnison, les jours de la forteresse semblent comptés.

LES OPERATIONS EN AFRIQUE DU NORD

La lutte entre les éléments blindés a continué à se dérouler avec intensité dans le triangle Bir-Hakeim-El Adem-Acroma, en particulier, au carrefour de Knightsbridge, dont le nom est revenu presque quotidiennement dans les communiqués.

On assiste à une bataille de destruction en plein désert entre les forces aériennes et motorisées des partis adverses.

DANS L'ATLANTIQUE

L'Amirauté britannique a annoncé, le 2 juin, la perte du croiseur *Trinidad*, de 8.000 T.

EN FINLANDE

La visite du Führer au Maréchal Mannerheim.

A l'occasion de son 75^e anniversaire, le Maréchal Mannerheim a reçu le titre de Maréchal de Finlande. Le Chancelier Hitler, accompagné du maréchal Keitel et du général Diell, commandant en chef des forces allemandes en Finlande, lui a fait une visite dont le caractère de courtoisie n'a pas dû exclure des entretiens d'ordre militaire sur les prochaines opérations.

Cependant, tout en secondant l'Allemagne dans sa campagne contre la Russie Soviétique, la Finlande conserve des institutions démocratiques et cherche à sauvegarder ses relations avec les Etats-Unis. Et l'on doit relever à ce propos que la déclaration de guerre des U. S. A. à la Bulgarie, la Roumanie et à la Hongrie qui est devenue officielle le 5 juin n'a pas été étendue à la Finlande.

EN FRANCE

L'activité du Gouvernement.

Présidant le 2 juin l'Assemblée constitutive de l'Union régionale corporative de Lyon, M. Leroy-Ladurie, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, a prononcé un discours au sujet de l'organisation de la paysannerie et de la production agricole.

Il a proposé au pays cette devise : « Produire ou mourir ».

De son côté, M. Laval s'est rendu à Paris où il a eu de nombreuses conversations avec les représentants de l'Industrie qu'il veut aménager pour obtenir la meilleure utilisation du personnel, du matériel, et des matières premières.

Nominations dans la légion.

M. Raymond Lachal a été nommé Directeur général de la Légion, en remplacement de M. Valentin. C'est M. Darnand qui remplira les fonctions de délégué général auprès du Chef du Gouvernement.

Le vice-amiral Platon a reçu délégation des pouvoirs du Chef de l'Etat sur la Légion.

REVUE DE LA PRESSE INDOCHINOISE

DANS LE MONDE

« L'énigme russe »

...écrit Maurice Bernard dans l'IMPARTIAL du 3 juin 1942.

Elle est dans la solidité du régime bolcheviste et l'absence de tout mouvement contre-révolutionnaire. Qu'on se trouve en l'occurrence devant un résultat obtenu par une police formidable, qu'il s'agisse d'un phénomène dû à la passivité populaire russe, le résultat est là : le système stalinien à tenu et bien tenu. Peu importe que, pour parvenir à ce but, l'homme du Kremblin ait renversé les vieilles idoles, qu'il ait brûlé la bible de la pure doctrine marxiste, et qu'en place de ce fatras livresque, il ait bâti sur l'humain, sur le patriotisme à nouveau honoré, sur l'inégalité des conditions, sur le rétablissement des hochets de gloire, sur le sacrifice à un idéal supra-terrestre, il n'en demeure pas moins, que, par l'heure, le bâtiment soviétique tient.

Le récit des guerres de l'Empire nous apprend qu'on se tromperait grandement en voyant là un miracle communiste : le soldat de Staline ressemble en tous points au soldat du tzar Alexandre 1^{er} et rien ne rappelle la bataille de Borodino comme le combat de Kharkov. Jusques à quand l'âme russe ne vacillera-t-elle pas ? Jusques à quand supportera-t-elle sans faiblir les hécatombes inutiles, les vaines tentatives ? Nul ne le sait. Maurice Paléologue, Ambassadeur de France en Russie, écrit dans ses Mémoires cette phrase qui contient peut être le secret d'un avenir plus ou moins proche (page 310, in fine) : Dès le mois d'août (1917), il devient manifeste que la Russie ne peut plus remporter la victoire ; une fois de plus alors se manifeste cette lamentable infirmité du caractère russe : la promptitude à la désespérance et au renoncement, succédant à l'enthousiasme fanatique et au dévouement dévot envers le Souverain. Staline, Nicolas II, les saintes icônes, le mausolée où dort Lénine enbaumé, le coin rouge des usines, les images géantes des maîtres du jour, l'Okrana des Tsars, la Guépéou des Cellules, rien n'a changé. L'âme russe, seule, aurait-elle désappris la vieille inconstance et l'ancestral « nitchévo » ?

Les Etats-Unis cherchent une flotte de remplacement

...en Amérique du Sud, ainsi que le démontre Charly dans la DEPECHE du 29 mai 1942.

Les derniers événements du Brésil, l'aménagement d'une nouvelle base navale dans ce pays, confirment de plus en plus dans l'opinion que toute l'Amérique du Sud entrera effectivement dans la guerre fin 1942 ou début 1943.

Certes, les flottes des Etats du Sud n'ont pas un grand pouvoir offensif du fait du manque d'homogénéité de leurs cadres et de l'ancienneté de beaucoup de leurs navires.

Pourtant ces marines unies peuvent jouer un rôle important dans la surveillance et la défense des côtes du continent sud-américain.

Elles peuvent aussi défendre le canal de Panama, le détroit de Magellan et surtout empêcher une flotte ennemie de doubler le redoutable cap Horn pour passer du Pacifique dans l'Atlantique.

On l'emploiera, en outre, pour escorter les cargos chargés de caoutchouc et de pétrole se rendant du Brésil et du Vénézuéla aux Etats-Unis.

Washington songe sans doute à doter tous ces bateaux d'un armement moderne et d'équipages entraînés. Il les encadrera peut-être de torpilleurs tout neufs pris parmi les 100 qui sortiront en 1943.

Car Washington sait que la bataille du Pacifique est une lutte à mort.

Plus que jamais, qui tient la mer tient la terre.

Et la terre, en l'occurrence, c'est non seulement l'Australie, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, mais encore le Chili, l'Argentine, et même le Brésil allié, plein de redoutables noyaux allemands !

« Le torchon brûle » chez les gaullistes.

Lorsqu'un parti, écrit Jean Lussac dans l'ACTION du 5 juin 1942, se fonde sur la révolte, il ne peut espérer l'unité, l'évolution même du principe qui a poussé à sa constitution, préside à sa désagrégation parlant à sa perte.

Le torchon brûle et quelles que soient les concessions que fera l'ex-général de Gaulle pour conserver de l'autorité sur ses troupes, les franc-tireurs de la trahison se multiplieront forcément jusqu'au jour où le Chef des Forces du Sterling français se trouvera remplir à la fois les fonctions de général en chef, chef d'Etat-Major, d'homme de troupe à la solde de la City.

Deux méthodes de colonisation.

On sait, écrit Maurice Bernard dans l'IMPARTIAL du 29 mai 1942, que, pour justifier l'agression de Diégo-Suarez, un quotidien londonien s'est mêlé de nous donner des leçons. A l'entendre, les Français ne savent pas coloniser. En revanche, les Anglais, eux, seraient passés maîtres dans cet art difficile.

Entendons-nous bien. Si, par le mot de colonisation, on entend parler de la façon la plus commode, la plus rapide et la plus efficace de dépouiller les peuples de couleur, oh ! alors, je fais amende honorable et je concède aux insulaires le titre qu'ils n'ont, depuis plusieurs siècles, cessé d'ambitionner, celui d'exploiteurs salariés.

Prodiges de notre sang, de notre or, de notre patrie, oui, nous le fûmes. Longtemps il parut que nous avions semé en pure perte. Mais le jour venu du malheur et des larmes, alors la France, la France magnanime et désintéressée, la France généreuse et candide, la France des Instituts Pasteur et des mariages mixtes, la France de l'école ouverte à tous, la France des missionnaires, celle des martyrs et des soldats bâtisseurs, celle des médecins et des pionniers, a récolté la magnifique semence.

C'est sur les ruines du premier empire colonial français que la Grande-Bretagne a bâti son vaste domaine. Aux Indes, au Canada, on l'a vu arriver sur la pointe des pieds, derrière les Dupleix et les Champlain, comme ces chacals digitigrades qui suivent le lion pour profiter de la chasse royale. A Ceylan, à Singapour, c'est sur les traces des Hollandais qu'elle a marché, de même qu'en Afrique du Sud et, partout, il a suffi qu'elle se manifeste pour que les indigènes soient voués à la crainte, à la décimation, à la mort.

C'est par une ironie de la nature que la France et l'Angleterre sont voisines. Elles représentent les tendances les plus opposées de l'âme humaine.

EN FRANCE

Le Maréchal et l'Empire.

Le Maréchal, écrit C. A. dans l'ACTION du 3 juin 1942, a reçu hier M. Nguyen-van-Chi, président des Etudiants Coloniaux, qui l'a assuré de la participation profondément sincère de tous les étudiants de l'Empire à l'œuvre de la Révolution Nationale.

Cette entrevue doit marquer une date pour tous les Français de l'Empire.

Il nous plaît qu'un étudiant atteste au Chef de l'Etat l'adhésion entière de tous ses camarades à la Révolution Nationale. Ce plaisir se change en une joie profonde de voir en l'occurrence un Indochinois représenter l'Empire. Et ce geste prend à nos yeux toute sa valeur du fait qu'il émane d'un Annamite qui est, de par sa seule valeur, président des Etudiants Coloniaux.

Admirable symbole de la culture française d'Outre-Mer qui la fait s'incarner dans un de ses fils protégés et qui atteste ainsi, contre tous les scepticismes et les dénigrements, la réalité impériale dans le vivant témoignage qu'elle mettait hier sous les yeux du Maréchal.

EN INDOCHINE

La suppression du mot « indigène ».

... l'Amiral Decoux, écrit Nguyễn-phan-Long dans la DEPECHE du 2 juin 1942, a supprimé le mot « indigène » pour le remplacer par le mot « indochinois » sur le fronton de certains établissements publics ou dans la dénomination de certains corps.

Peuh ! ont dit des esprits superficiels, une mesure pour rien ! C'est bonnet blanc et blanc bonnet ! Le mot « indigène », appliqué aux gens et aux choses d'Indochine, ne dit rien de plus ni rien de moins que le vocable d'« Indochinois ». Il n'a en soi rien d'humiliant, de vexant...

En soi ? Oui. N'empêche qu'un sens péjoratif s'attachait parfois à ce mot, si bien que les Indochinois et, plus spécialement, les Annamites se sentaient moralement diminués en se l'entendant appliquer.

Détail, si l'on veut, mais pas si mince qu'on le croit. C'est de ces riens que se forment les malentendus, qui peuvent parfois devenir graves. Une goutte d'eau n'est-elle pas susceptible de faire déborder un vase plein ?

Cette petite réforme, qui se rattache à l'ensemble des mesures prises depuis un an et demi par l'Amiral Decoux, a contribué à délivrer les Annamites de ce complexe d'infériorité qui a penché longtemps entravé par des arrière-pensées inexprimées les progrès de l'influence française dans ce pays et retardé la compréhension entre les deux peuples. S'ouvrant à la chaleur de sentiments qu'elle devine sincères, l'âme annamite — qu'on disait si fermée, si mystérieuse — se livre, s'extériorise...

A propos du message de S. E. PHAM-QUYNH.

C'est le propre des méthodes coloniales françaises, écrit Louis Vaucelle dans la DEPECHE du 3 mai 1942, de permettre aux peuples qu'elle prend sous sa tutelle d'évoluer dans leur cadre naturel et de ne rien perdre de leur caractère particulier tout en s'assimilant ce qu'il y a de meilleur et de plus précieux dans notre civilisation.

Pareille tâche, à vrai dire, est plus aisée avec le peuple annamite qu'avec tout autre car, ainsi que le fait remarquer S. E. Pham-Quynh, l'âme annamite et l'âme française ont de nombreux points de ressemblance.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de voir en quels termes formels, dépouillés d'équivoque et d'ambiguïté, l'Annam revendique le droit de se considérer à jamais comme partie intégrante de l'Empire français.

Comment ne pas se sentir ému en voyant cet élan de tout un peuple, qui hier encore se tenait à l'écart de la France sur une réserve quelque peu hostile, vers l'homme, le Français, qu'il regarde comme son propre sauveur et auquel il rêve, aujourd'hui, de se donner tout entier ? Comment ne pas savoir gré à ce peuple d'un tel témoignage d'amitié.

Et si la France se montre ainsi capable, dans la pire infortune, de susciter de pareilles protestations de fidélité et d'attachement comment ne pas éprouver une sorte d'orgueil réconfortant à pouvoir se dire français ?

Comment vit et progresse un peuple.

... Grâce aux bonnes mœurs et aux nobles sentiments, écrit le VIET-CUONG du 6 juin 1942. Des étrangers qui ont écrit l'histoire de notre peuple sont d'accord pour reconnaître que la race annamite est pourvue d'un idéal moral très solide.

Définition simple et juste : la noblesse des sentiments est la santé de l'âme.

TAN-DA, poète annamite.

Né en 1888, écrit FRANCE-ANNAM du 4 juin 1942, Tan-Dà appartenait à une grande famille de mandarins et de lettrés de la province tonkinoise de Son-tây. Un échec au concours littéraire triennal, alors seule porte d'accès aux honneurs et aux emplois publics, amena le poète à s'écarter à 20 ans de la voie tracée par ses ancêtres, en se consacrant exclusivement à la poésie. L'histoire de sa vie se confondit avec celle de ses œuvres. Fait intéressant à noter : vers la trentième année, il voulut néanmoins prendre sa part de l'effort général d'adaptation qui se poursuivait en Annam dans tous les domaines, pour évoluer vers la civilisation moderne, et il accepta de diriger une revue, la « Huu-Thanh », puis en fonda bientôt une lui-même, l'« Annam Tap-Chi » (Revue d'Annam). Ses déboires financiers commencèrent avec cette entreprise, et il ne devait plus s'en relever. Marié à une jeune fille également de famille lettrée et mandarinale, il se trouva au surplus en face de charges de famille croissantes. avec les sept enfants qui vinrent dans son foyer.

D'un caractère absolument à part, d'une intransigeante fierté, Tan-Dà fut de son vivant la proie toute désignée d'une certaine presse humoristique annamite, qui rendit illustre en lui sa manie de sacrifier à la dive bouteille, manie qu'il partagea avec tant de fameux poètes de la Chine, voire de l'Univers. Les poèmes bachiques de Tan-Dà, s'ils étaient traduits, mériteraient la comparaison avec les plus illustres du genre. Ce culte s'explique : l'homme souffrait de ne pas pouvoir se rendre utile à son pays, aux « montagnes et eaux » natales, à la gloire desquelles chaque siècle se doit d'ajouter.

Dans plus d'un de ses poèmes, Tan-Dà traduit son âme qui veut s'écarter des mesquineries de la vie et vivre dans les nuages et les rêves, mais ne saurait néanmoins oublier ce qu'il doit à son pays. L'honneur de Tan-Dà, — quoique certains Annamites le lui aient reproché comme une des causes du ralentissement de sa veine poétique, — fut d'avoir voulu, pour cette raison, se mêler à la littérature militante. Ses articles de presse sont la partie la plus discutée de son œuvre, mais certainement la plus vivante. Et quand surtout on peut comme maintenant les étudier dans leur ensemble, on y découvre un souci de ne pas troubler l'ordre social par des bouleversements trop rapides, une volonté de défendre les parties vivaces des anciennes doctrines, un amour, en même temps, de la jeunesse et une foi en l'Occident et en la France, qui sont profondément touchants. Par là, Tan-Dà fut une manière de symbole de cette génération de lettrés annamites qui s'efforcèrent loyalement de ne pas se laisser dépasser par les événements et de ne pas « boudier l'évolution », fût-ce au prix de sacrifices personnels.

L'œuvre poétique de Tan-Dà, son œuvre de prosateur, son œuvre, enfin, de traducteur des livres les plus importants de la littérature classique chinoise dans la langue annamite, sont indiscutablement hors de pair et dignes de toutes les admirations. Dans ses poèmes, il a tiré de la langue annamite, si musicale en elle-même, des effets qui sont demeurés insurpassés. Aisée, fluide, aérée, la poésie de Tan-Dà Nguyễn-khac-Hiên a la pureté des cristaux et la délicatesse des fleurs, et la grâce s'y rencontre avec une profondeur d'humanité qui communique de poignantes émotions. Citons parmi les quelques trente volumes et plaquettes de Tan-Dà : le « Khôi-Tinh » (Bloc d'amour), le « Giác Mộng con » (Petit rêve), le « Con Chôi » (Jeux), le « Tho Tan-Dà » (Poésies de Tan-Dà), etc...

LA VIE INDOCHINOISE

Le Gouverneur Général visite les Installations agricoles de la région de Dalat.

Le 4 juin, l'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, a visité plusieurs centres d'élevage, de culture et d'exploitation forestière dans la région de Dalat.

Il s'est rendu au périmètre de gemmage de M. Fi-chardie, a visité la concession d'élevage de chevaux de M. Kieffer, et la station agronomique.

M. Pierre DELSALLE, Résident Supérieur au Tonkin, visite le mont de Ba-Vi.

Le samedi 6 juin, le Résident Supérieur Pierre Delsalle a visité les différents travaux d'aménagement du mont Ba-Vi. Avant de rentrer, il a visité les éta-bles et la laiterie modèle de M. Marius Borel.

Décès du Général MOREY, Commandant l'artillerie.

Le samedi 6 juin, le général Morey, Commandant l'artillerie, est décédé subitement.

Les obsèques du Général MOREY.

Les obsèques solennelles du général Morey, Com-mandant l'artillerie, ont eu lieu le 8 juin à 7 heures. Y assistaient M. le Résident Supérieur Pierre Delsalle, représentant le Gouverneur Général, le général Mor-dant, Commandant Supérieur, le général Aymé, Com-mandant la division du Tonkin, et de nombreuses per-sonnalités civiles et militaires.

M. DARDET, Inspecteur breveté des P. T. T., est nommé Sous-Directeur à Saïgon.

M. Dardet, inspecteur breveté des P. T. T., Chef du Service Technique du Nord, a été nommé Sous-Direc-teur des P. T. T. à Saïgon. Ses collaborateurs se sont réunis le 6 juin pour lui présenter leurs adieux, et lui exprimer leurs vœux.

M. Dardet, fonctionnaire d'élite et chef bienveillant, laisse beaucoup de regrets au Tonkin.

Condamnation de M. VILOT.

M. Violot, Directeur de la maison Descours et Cabaud à Haiphong, poursuivi devant la Cour Cri-minelle spéciale pour hausse illicite et infraction à la réglementation sur les prix des marchandises, a été condamné, le 5 juin, solidairement avec la maison Descours et Cabaud, à 500.000 francs d'amende.

Condamnation du Docteur BUI-DANG-LOC.

Accusé d'extorsion de signature et de tentative d'ex-torsion de fonds, le docteur Bui-dang-Lôc a été con-damné, le 4 juin, par le Tribunal Correctionnel de Hanoi à 10 mois de prison ferme, et 2.000 piastres de dommages et intérêts.

Exposition de marchandises japonaises types.

Le 5 juin, a été inaugurée, dans les locaux de l'A. F. I. M. A., à Hanoi, une exposition de marchan-dises japonaises typiques, organisée par la Mitsui-bichi.

Mme Pierre Delsalle avait tenu à assister à cette inauguration, à laquelle un grand nombre de person-nalités hanoïennes avaient été invitées.

Le régime de solde des fonctionnaires d'ori-gine asiatique servant en Indochine dans les cadres français.

Par arrêté du 31 mai, du Gouverneur Général de l'Indochine, a été promulgué le décret du 16 février 1942, fixant le régime de la solde des fonctionnaires d'origine asiatique, citoyens, sujets ou protégés fran-çais, servant dans les cadres français en Indochine.

Prise d'armes à Hà-Tinh.

Le 27 mai a eu lieu, à Hatinh, une prise d'armes à l'occasion de la remise, par M. le Résident Supérieur Grandjean, de la Croix de la Légion d'honneur à S. E. Nguyễn-khac-Niêm, Hiệp-ta Dai-hoc-sy en re-traite.

Fin d'un dangeureux pirate.

On a appris la mort d'un dangereux pirate, le trop fameux Muoi-Ky, lequel terrorisa longtemps les ha-bitants de la région de Mytho, en Cochinchine. Il a été tué par un de ses hommes dans la nuit du 25 au 26 mai.

LES LIVRES

VIVRE LA VIE

de Louis DALEX

Officier de marine, Louis Dalex conte, en ce livre, les péripéties d'un voyage effectué comme passager, durant l'actuelle guerre, de Casablanca à Saïgon, en changeant plusieurs fois de bateau et de cabine, fai-sant un détour énorme et mystérieux jusque dans l'Atlantique Sud, stationnant longtemps à Diégo-Suarez, enfin arrivant à Saïgon, au bout de plusieurs mois, par le canal de la Sonde.

L'auteur ne se contente pas de décrire, il raisonne, et le livre lui sert à exposer ses convictions, sa foi en la rénovation nationale, son admiration pour le Maréchal.

On voudra lire cet ouvrage simple et sincère, très bien édité par A. Portail.

A NOS LECTEURS

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro consacré à l'Empereur Gia-Long une image d'Epinal destinée à leurs enfants : « L'Empereur Gia-Long et l'évêque d'Adran ».

Écoutez RADIO-SAIGON.

Lundi 15. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Orchestre Fred Adison ; — 19 h. 45 : Vulgarisation scientifique ; *Les gaz cachés de l'atmosphère*, par L. Charpentier ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saïgon ; — 20 h. 20 : Concert ; — 21 heures : *Le courrier des auditeurs*, par Jade ; — 21 h. 15 : Vos disques préférés.

Mardi 16. — 12 h. 15 : Revue de la Presse ; — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Lina Margy et André Pasdoc ; — 19 h. 45 : Interview du Docteur Dorolle sur le ravitaillement en lait des nourrissons ; — 20 heures : Informations ; — 20 h. 15 : *Le message du jour* ; — 20 h. 20 : *Concert*, par Mmes Parrot Leconte, Boudie et M. Lerik ; — 21 heures à 21 h. 30 : *Pages d'histoire* : « Monsieur de Charette, Général des Paydrets ».

Mercredi 17. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Piano syncopé ; — 19 h. 45 : *Pour les enfants* : « La véritable histoire d'Arlequin » ; — 20 heures : Informations ; — 20 h. 15 : *Concerto*, de Boccherini, pour violoncelle et orchestre, et *Sonate*, de Jean-Sébastien Bach, pour vio-lon et piano ; — 21 heures : Vos disques préférés ; — 21 h. 20 : Chronique des livres.

Jeudi 18. — 12 h. 15 : Revue de la Presse ; — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Musique militaire ; — 19 h. 45 : Concert ; — 20 heures : Informations ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : *Lundi huit heures*, pièce de Jac-ques Deval.

Vendredi 19. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Orgue de cinéma ; — 19 h. 45 : *Colline vous parle* ; — 20 h. 15 : *Le message du jour* ; — 20 h. 20 : *Le coffret à musique*, par Ch. Roques ; — 21 heures : Nos artistes disparus.

Samedi 20. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Jo Bouillon et son orchestre ; — 19 h. 45 : *Les artistes qui nous ont plu* : « Cécile Sorel », par Mme Tridon ; — 20 heures : Informations ; — 20 h. 15 : *Le message du jour* ; — 20 h. 20 : *Le Casino des Illusions* ; — 20 h. 50 : Musique de danse.

Dimanche 21. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Danse sud-américaines ; — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : *Carmen*, opéra-comique de Bizet (1^{re} partie).

Naissances, Mariages, Décès...

Naissances.

COCHINCHINE

PHILIPPE-BERNARD-MAURICE-LOUIS, fils de M^{me} et M. Louis-Pierre Blanchet, Banque de l'Indochine (28 mai 1942).

GIRARD, fils de M^{me} et M. Tô-ngoc-Chau, directeur du *Soir d'Asie*.

TONKIN

FRANÇOIS-PAUL, fils de M^{me} et M. l'Administrateur Georges Valençot, à Thai-binh (27 mai 1942).

PHILIPPE, fils de M^{me} et M. Louis Hérisson, administrateur adjoint des Services Civils de l'Indochine (31 mai 1942).

Prochains mariages.

CAMBODGE

M. PAUL EUGEL, professeur au Lycée Sisowath, avec M^{lle} SUZANNE TRIDET.

COCHINCHINE

M. GEORGES MARGOEL avec M^{lle} PAULETTE DECAMP.

Mariages.

TONKIN

M. ANDRÉ TOQUOY, fils de M^{me} et M. l'Inspecteur Toquoy, commandant de la Brigade de Kiên-an, avec M^{lle} JACQUELINE NODOT, fille de M^{me} et M. François Nodot, directeur commercial d'*Indochine-Automobile* (3 juin 1942).

Décès.

TONKIN

M. le Général MOREY, commandant d'Artillerie au Tonkin (6 juin 1942).

M. ESTEIN JULIEN (7 juin 1942).

MOTS CROISÉS N° 73

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	D	I	S	C	O	N	V	E	N	A	N	C	E
2	E	T	O	U	P	E			C	I	M	I	E
3	P	H	I	L	O	M	A	T	H	I	Q	U	E
4	R	O	T		P			B	R	I	E	U	X
5	E	S		P	A	G	N	O	L		E		B
6	D		V	I	N		E	P	I	S	S	E	R
7	A	G	A		A	R	R	I	S	A		T	A
8	T		T	A	X	I			O	M	B	L	E
9	R	A	I	N		M	E	N	E	A	U	X	
10	I	N	C	I	P	I	T		S	Y	R		B
11	C		I	M	A	N	A	T		E	O	L	E
12	E	N	N	E	M	I		E	S		N	V	E
13	S	T	E	R	E		T	R	A	N	S	I	S

Horizontalement.

- C'est souvent la jalousie qui lui inspire ses propos venimeux.
- C'est ce qu'il convient de faire dans les terrains secs.
- Mélanges confus de choses diverses.
- Note — Abbréviation de géographie administrative — Préfixe diviseur.
- Tête de rocher — Fameux chevalier.
- Son système osseux est retardé dans sa solidification.
- Garde secret — Sert à caractériser un pédant.
- Vieux navigateur — Mieux vaut qu'elle soit solide.
- C'est ce qu'on appelle des biens au soleil.
- Le minimum retranchable — Commune autonome russe.
- Il ne favorise pas un travail acharné — Elle est souvent fatigante.
- On le jette pour monter — Défauts.

Verticalement.

- Il est très utile à l'auto dans les virages.
- Fautes d'impression — Se dépouille.
- On le fait si l'on ne veut pas tout garder — Qui ne se manifestent pas au grand jour.
- Mode de tir inventé par Vauban.
- Titre musulman — Il tient bien peu de place dans l'eau.
- Elle dévaste les champs de luzerne — Répand dans le public.
- Enveloppe calcaire — Contint.
- Epoque — Tailler à angle droit.
- Affaiblit — Pronom.
- Sève — Crochets.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS N° 72

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

VOTRE INTÉRÊT

VOTRE DEVOIR

Ne laissez pas vos capitaux improductifs.

Donnez sans hésiter votre appui
au Gouvernement.



Souscrivez aux

BONS DU TRÉSOR INDOCHINOIS

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL 2,50 %

BONS A UN AN

émis à 97\$ 50

remboursables

au pair à un an de date

au pair	à TROIS MOIS de date
à 100\$ 60	à SIX MOIS de date
à 101\$ 20	à NEUF MOIS de date
à 102\$	à UN AN de date

BONS A TROIS MOIS

émis à 99\$ 50

remboursables

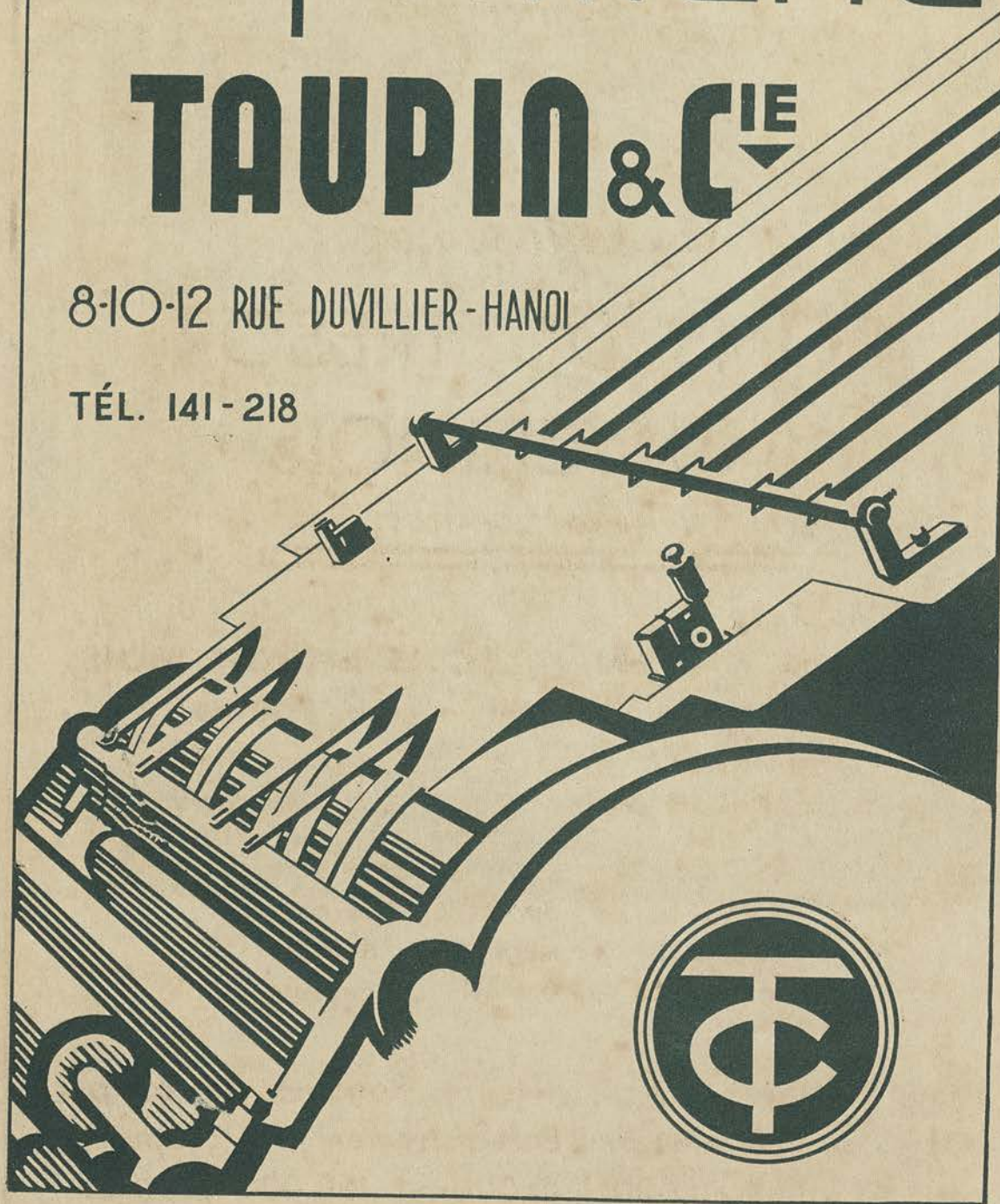
au gré du porteur

Vous trouverez aux guichets des Banques, des comptables du Trésor et de l'Enregistrement des coupures de 50 - 100 - 1.000 - 10.000 et 100.000 piastres.

Imprimerie **TAUPIN & C^{IE}**

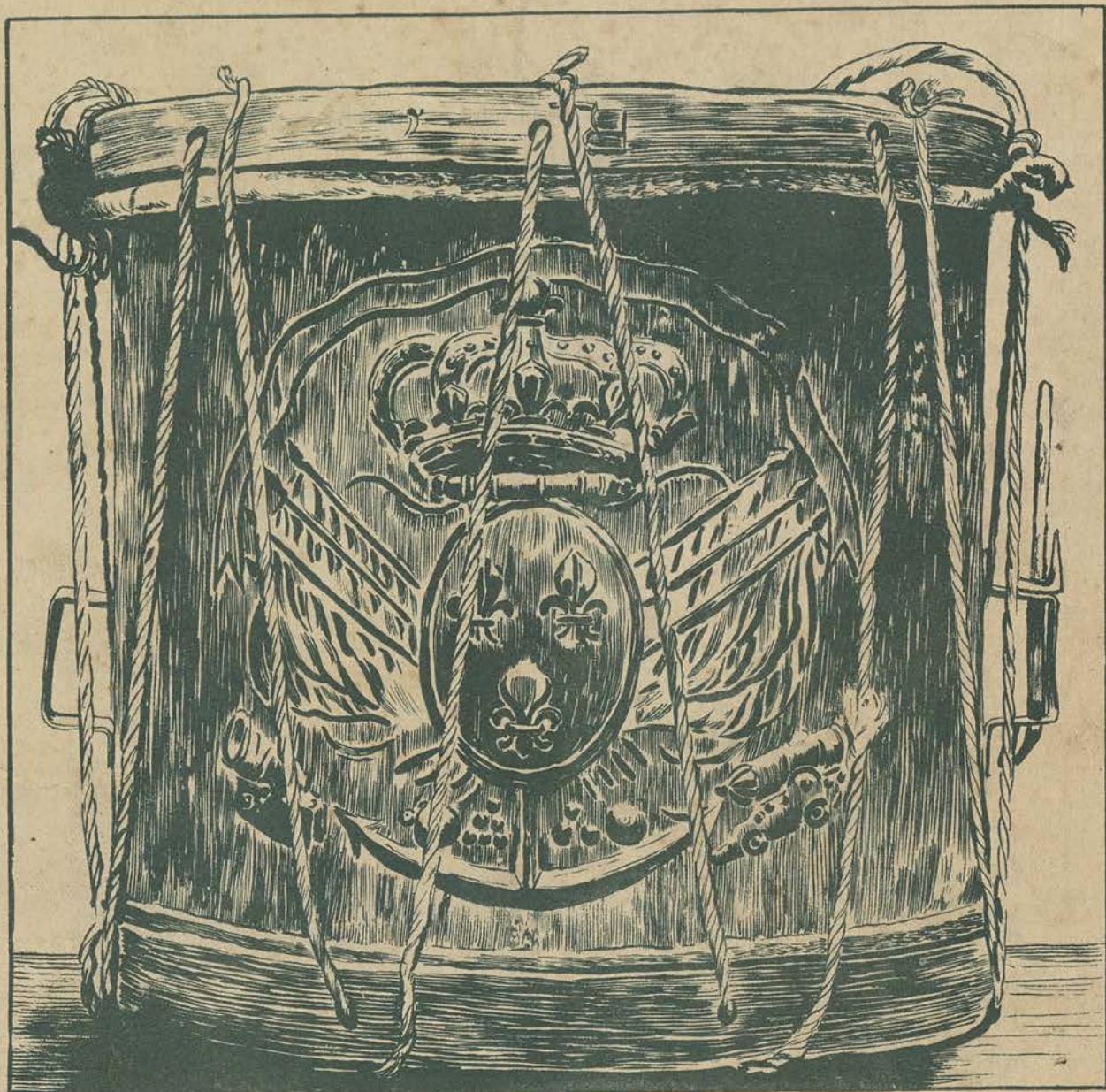
8-10-12 RUE DUVILLIER - HANOI

TÉL. 141-218



TAMBOUR DE LA MUSIQUE ROYALE ANNAMITE

(PALAIS DE HUÉ)



Parmi les souvenirs rappelant les relations anciennes entre la monarchie française et la Cour de Hué, il n'en est pas de plus curieux que les trois tambours aux armes royales de France, qui appartiennent encore aujourd'hui à la Musique royale annamite et sont utilisés pour les grandes cérémonies. Les batteries que jouent les musiciens annamites sur ces tambours semblent avoir été transmises de génération en génération depuis Gia-Long. Dans son récit de voyage, le capitaine Rey, commandant le « Henry », qui séjourna à Tourane en 1819, note qu'on lui demanda deux de ses hommes pour apprendre à jouer du tambour aux Annamites. Les tambours de Hué proviennent sans doute du don fait par un des commandants de navire ayant fait escale en Indochine sous la Restauration, sinon plus anciennement.

(H. COSSERAT, Notes sur les tambours royaux de Hué (Bulletin des Amis du Vieux Hué 1920, pp. 253-257).

Dessin de Manh-Quynh,
d'après « Iconographie historique de l'Indochine Française ».